

COMIGRA

2ème conférence nationale sur la migration, le
refuge et l'apatridie

8 au 10 novembre 2024
Brasilia - DF



SOUTIEN:



GOVERNO FEDERAL



UNIÃO E RECONSTRUÇÃO

RÉALISATION:

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Enrique Ricardo Lewandowski

Secrétariat National de Justice

Jean Keiji Uema

Département de Migrations

Luana Maria Guimarães Castelo Branco Medeiros

Coordination générale de la politique migratoire

Clarissa Teixeira Araujo do Carmo (Coordinatrice Générale)

Alessandra Teixeira de Araújo

Marinet Aparecida Mariano da Silva

Sandra Maria Mendes Adjafre Sindeaux

Sarah Fernanda Lemos Silva

Soutien Technique

Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

Bruna de Paula Miranda Pereira

Ludmylla Almeida de Souza Souto

Agence de l'ONU pour les Migrations (OIM)

Nicolas Neves dos Santos

Tamires Fonseca Zanotti

Conseil en gestion publique VENA

Table des matières

Introduction.....	1
Rapport des Travaux.....	2
Cérémonie d'Ouverture.....	2
Cours Magistral.....	6
GTs et Mini-plénières.....	7
Plénière Finale.....	11
Programme étendu.....	14
Diagnostic de l'événement : profils et défis.....	17
Propositions Prioritaires.....	20
Motions.....	48
Conclusion.....	66

Introduction

Une décennie après sa première édition, la 2ème Conférence Nationale sur les Migrations, le Refuge et l'Apatridie (2ème COMIGRAR) s'est consolidée comme une instance participative fondamentale dans la construction de politiques publiques pour la population migrante, réfugiée et apatride. Tenue les 8, 9 et 10 novembre 2024, sur le Campus Darcy Ribeiro de l'Université de Brasília (UnB), la 2ème COMIGRAR a été convoquée par l'Arrêté SENAJUS/MJSP n° 81 du 20 septembre 2023 et ses directives pour la réalisation de son étape nationale ont été établies par l'Arrêté SENAJUS/MJSP n° 103 du 13 juillet 2024, qui a institué la Commission Organisatrice Nationale, composée de représentants de l'Administration Publique Fédérale, de personnes migrantes, réfugiées et apatrides, d'Organisations Internationales et du monde académique.

L'étape nationale de la 2ème COMIGRAR a été précédée par une large mobilisation impliquant 119 conférences préparatoires sur tout le territoire national et à l'étranger. Ce processus a réuni environ 14 000 participants et généré plus de 2 000 propositions visant à améliorer les politiques publiques au niveau fédéral, renforçant le dialogue entre l'État, les territoires et la société civile. La préparation a également inclus un vaste processus participatif avec les 271 délégué(e)s élu(e)s, qui ont évalué, fait des suggestions et approuvé le Règlement Intérieur, et participé à 5 rencontres formatives sur les thèmes structurants de la conférence.

La participation sociale en tant qu'instrument constitutif des droits est une directive prioritaire du gouvernement Lula, comme prévu dans le Rapport Final du Gouvernement de Transition de décembre 2022. La 2ème COMIGRAR s'est ainsi ajoutée à d'autres importantes conférences nationales réalisées à partir de 2023, comme celles de l'Assistance Sociale, de la Sécurité Alimentaire, de l'Éducation, de la Culture et des Droits de l'Enfant et de l'Adolescent. La réalisation de la 2ème COMIGRAR réaffirme l'engagement de l'État brésilien dans la défense des droits de la population migrante, réfugiée et apatride et reprend le débat et la mobilisation autour de l'amélioration des politiques publiques destinées à ce public.

Ce rapport présente le développement et les résultats de l'étape nationale de la 2ème COMIGRAR, organisée en deux axes principaux d'activités simultanées : les activités de Discussion et Délibération de Propositions et le Programme Étendu. Le document détaille les débats, activités, propositions prioritaires et motions approuvées résultant des travaux de la conférence.

Rapport des Travaux

Cérémonie d'Ouverture

Date : 8 novembre 2024

La **cérémonie d'ouverture** de la 2ème COMIGRAR s'est tenue dans l'auditorium principal de l'Association des Enseignants de l'UnB (ADUnB). Une table a été formée avec 16 invités, comprenant des autorités publiques et universitaires, des experts en migrations, refuge et apatridie, des représentants d'Organisations Internationales et des leaders migrants, réfugiés et apatrides, comme listé ci-dessous:

- **Olgamir Amancia Ferreira** - Doyenne de l'Extension de l'Université de Brasília (UnB);
- **Daniel Diowo Otshudi** - Leader migrant, membre de la Commission Organisatrice Nationale de la 2ème Comigrar;
- **Hennis Marielis Moraleda Borja** - Leader migrante indigène Warao, membre de la Commission Organisatrice Nationale de la 2ème Comigrar;
- **Rockymillys Basamante** - Leader migrante vénézuélienne, membre de la Commission Organisatrice Nationale de la 2ème Comigrar;
- **Richardson Yonel Civil** - Leader migrant, membre de la Commission Organisatrice Nationale de la 2ème Comigrar;
- **Florian Texeira Filho** - Président de la Commission Spéciale du Droit de l'Immigration du Conseil Fédéral de l'OAB;
- **Leonardo Magalhães** - Défenseur Public Général Fédéral (Défense Publique de l'Union - DPU);
- **Nicolao Dino** - Procureur Fédéral des Droits du Citoyen (Ministère Public Fédéral);
- **Davide Torzilli** - Représentant de l'Agence de l'ONU pour les Réfugiés au Brésil (HCR);
- **Paolo Caputo** - Chef de Mission de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM);
- **Soraya Pimentel** - Directrice Technique de la Fondation Panaméricaine de Développement;
- **Benazira Djoco** - Migrante et Conseillère Migrante au Conseil de Développement Économique Social Durable (CDESS) de la Présidence de la République;
- **Jérzey Timóteo Ribeiro Santos** - Secrétaire Adjoint du Secrétariat des Soins de Santé Primaires du Ministère de la Santé;
- **Anna Paula Feminella** - Secrétaire Nationale des Droits des Personnes Handicapées du Ministère des Droits Humains et de la Citoyenneté;
- **André Quintão Silva** - Secrétaire National d'Assistance Sociale (Ministère du Développement et de l'Assistance Sociale, de la Famille et de la Lutte contre la Faim);
- **Jean Keiji Uema** - Secrétaire National de la Justice du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique.



Juste après la disposition des invités à la table, l'ouverture de la 2ème COMIGRAR a débuté par la prestation du groupe composé de migrants et réfugié(e)s vénézuélien(ne)s, membres de l'Orchestre Symphonique du SESC de Roraima.





Ensuite, une vidéo institutionnelle du **Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Monsieur Ricardo Lewandowski**, a été présentée, soulignant l'engagement du gouvernement fédéral envers l'intégration socioéconomique et la valorisation culturelle des migrants, réfugiés et apatrides. Le ministre a mis l'accent sur la promotion de la régularisation migratoire et la garantie d'un accès complet à la santé et à l'éducation comme piliers fondamentaux pour la construction d'un Brésil plus accueillant et inclusif.

Les interventions suivantes ont souligné l'importance de la 2ème COMIGRAR comme espace de construction collective de politiques publiques, les questions liées à la migration indigène au Brésil et l'urgence du thème des migrations causées par les impacts des changements climatiques.

La première édition de la conférence, réalisée il y a 10 ans, a également été mise en avant comme faisant partie du processus historique d'élaboration et d'approbation de la Loi n° 13.445 du 24 mai 2017, la Loi sur la Migration.



En outre, des initiatives ont été présentées, comme le guide des services d'assistance sociale en différentes langues, lancé par le Ministère du Développement et de l'Assistance Sociale, de la Famille et de la Lutte contre la Faim (MDS). Les interventions lors de la table d'ouverture ont renforcé l'importance de la 2ème COMIGRAR comme espace stratégique pour consolider des politiques publiques alignées sur les demandes de la population migrante, réfugiée et apatride.

Des interventions marquantes ont eu lieu pendant la table d'ouverture de la 2ème COMIGRAR. Sœur Rosita Milesi, lauréate du Prix Nansen pour son travail en faveur de la population réfugiée et en situation de déplacement forcé, a été ovationnée par le public lors de sa présentation. Des migrants et réfugié(e)s indigènes de l'ethnie Warao sont montés sur scène pour présenter collectivement leurs demandes d'accès à des services publics de qualité et culturellement sensibles.





Toujours pendant la Cérémonie d'Ouverture, les délégué(e)s se sont positionné(e)s devant la scène dans un acte symbolique pour attirer l'attention sur la nécessité d'actions concrètes et efficaces. À cette occasion, une lettre a été lue revendiquant, entre autres points, la participation sociale de cette population dans la formulation des politiques publiques. Les délégué(e)s ont également demandé l'élargissement du cahier final à 60 propositions prioritaires, soit 10 pour chaque axe thématique. La demande a été accueillie par l'organisation de l'événement et annoncée le lendemain.



La cérémonie d'ouverture s'est terminée avec une intervention du **Secrétaire National de la Justice, M. Jean Uema**, qui a remercié la présence de tous et souligné l'importance des propositions de politiques publiques construites par le biais de la participation sociale. Le secrétaire a mis en avant le rôle de la société civile dans l'avancement de l'agenda, en particulier des femmes, et a souligné l'importance de la réalisation de la 2ème COMIGRAR parallèlement à l'élaboration de la Politique Nationale des Migrations, du Refuge et de l'Apatridie et, à l'avenir, sa pertinence pour la construction du Plan National des Migrations, du Refuge et de l'Apatridie. Enfin, il a souligné le leadership du Brésil dans la conduite d'un agenda positif en Amérique Latine et dans le monde.



Cours Magistral

Date : 9 novembre 2024

Le **Cours Magistral** a ouvert les travaux de la 2ème COMIGRAR le 9 novembre. Présenté par le professeur Leonardo Cavalcanti, coordinateur scientifique de l'Observatoire des Migrations de l'UnB (OBMigra), l'exposé intitulé "Politiques Migratoires en Mouvement : Entre Flux Liquides et Politiques Solides" a souligné l'importance d'espaces comme la 2ème COMIGRAR pour la construction d'un dialogue pluriel et le renforcement des politiques publiques qui reconnaissent la complexité des phénomènes de migration, refuge et apatridie. Cavalcanti a expliqué comment la mondialisation a intensifié les déplacements humains et rendu les frontières plus perméables, bien que non moins difficiles.

Le professeur a structuré son analyse des politiques migratoires autour de deux grands axes - flux et intégration - et a identifié des pratiques inadéquates qui influencent encore les politiques publiques, comme l'utilisation de paradigmes historiques dépassés et la peur infondée d'une "avalanche migratoire". En contrepartie, il a défendu que les politiques migratoires doivent être traitées comme des systèmes ouverts et complexes, basés sur des données concrètes sur les flux migratoires et non sur des cas exceptionnels. Cavalcanti a conclu en soulignant que la migration doit être comprise comme un atout pour le développement non seulement économique, mais aussi social, culturel et politique.



Groupes de Travail (GTs) et Mini-plénières

Date : 9 novembre 2024

À la fin du Cours Magistral, les délégué(e)s, invité(e)s et observateurs(trices) se sont dirigé(e)s vers les deux activités de discussion et délibération de propositions qui se sont déroulées dans les salles de la Faculté d'Éducation de l'UnB (FE) et dans les espaces de l'ADUnB tout au long du deuxième jour : les **Groupes de Travail (GTs)** et les **Mini-plénières**. Les deux ont travaillé sur le contenu du Cahier de Propositions, élaboré à partir de la systématisation des propositions issues de l'étape préparatoire et consolidé en 180 propositions, soit 30 pour chaque axe thématique.

Les **GTs** ont été formés sur la base des 6 axes thématiques de la conférence, totalisant 12 groupes, soit 2 GTs par axe thématique, et ont réalisé leurs activités en 2 sessions, une le matin et l'autre l'après-midi. Avec la participation de délégué(e)s, d'invité(e)s et d'observateurs(trices) préalablement désignés, les GTs ont été des espaces de discussion, de qualification et de délibération, pouvant proposer des amendements (additifs, suppressifs ou substitutifs) aux propositions relatives à chaque axe thématique. À la fin des discussions, chaque GT a priorisé 12 propositions pour envoi aux Mini-plénières.



Les **Mini-plénières** ont été réalisées à la fin du deuxième jour, réunissant les participants et les propositions approuvées par les 2 GTs de chaque axe thématique. Dans ces espaces, les propositions qui ont fait l'objet d'amendements et ont été priorisées par les 2 GTs ont été harmonisées dans leur rédaction. Après ce processus, chaque Mini-plénière a sélectionné 12 propositions, qui ont été transmises à la Plénière Finale. Les principales discussions tenues dans les GTs et les Mini-plénières sont présentées ci-après, divisées par axe thématique.

L'Axe 1, "Égalité de traitement et accès aux services publics", s'est divisé en GT1 et GT2. Le GT1 a enregistré la participation de 36 personnes, et le GT2 de 27 personnes. Les discussions ont porté sur la nécessité de créer des quotas spécifiques dans les programmes de logement pour les personnes migrantes, réfugiées et apatrides et l'assouplissement de la documentation exigée. L'indispensabilité d'adaptations spécifiques du système CadÚnico et l'intégration des migrants, réfugiés et apatrides aux services d'assistance sociale existants ont également été discutées. La formation continue des professionnels des écoles publiques et la formation linguistique et interculturelle pour les fonctionnaires ont été défendues par les participant(e)s. Enfin, le développement d'un système intégré d'information et d'accueil multilingue, connectant les services publics et facilitant l'accès à la documentation et aux registres, a été débattu.



L'Axe 2, "Insertion socioéconomique et promotion du travail décent", s'est divisé en GT3 et GT4. Le GT3 a enregistré 32 participants et le GT4 27 participants. Les participant(e)s ont souligné l'urgence d'une attention particulière à la prévention et à l'éradication du travail des enfants et du travail analogue à l'esclavage, ainsi que la facilitation de l'entrée des personnes migrantes, réfugiées et apatrides sur le marché du travail formel. L'importance des campagnes de sensibilisation pour les entreprises sur les droits de cette population a été soulignée dans le but d'éliminer le racisme et la xénophobie et de promouvoir l'équité salariale et de traitement. Concernant les médiateurs interculturels, leur recrutement dans divers secteurs et la réglementation de leur activité professionnelle ont été défendus. Quant à la revalidation des diplômes acquis à l'étranger, la nécessité d'assouplir la documentation exigée, l'élargissement des institutions autorisées à réaliser le processus et le respect des délais établis ont été discutés.

L'Axe 3, "Interculturalité et diversités", s'est divisé en GT5, avec 20 participants, et en GT6, avec 21 participants. Les participants des GTs ont débattu de la nécessité d'étendre l'enseignement obligatoire des langues dans les écoles et de créer un Programme National d'Enseignement du Portugais comme Langue d'Accueil (PLAc). Les participant(e)s ont régulièrement souligné l'importance de l'inclusion des personnes noires et indigènes dans les programmes et politiques existants, ainsi que l'avancement dans la création de programmes et politiques spécifiques de médiation interculturelle et linguistique dans le service public. Concernant la production de recherches, l'importance de créer des incitations pour que les personnes migrantes, réfugiées et apatrides soient chercheuses et protagonistes dans la production de connaissances a été soulignée.



L'Axe 4, "Gouvernance et Participation Sociale", s'est divisé en GT7 et GT8. Le GT7 a eu 37 participants, tandis que le GT8 en comptait 28. Dans le domaine de la gouvernance, les discussions se sont d'abord concentrées sur la structure institutionnelle et administrative pour la gouvernance de l'agenda des migrations, du refuge et de l'apatridie et sur l'élaboration de nouveaux cadres normatifs organisant l'offre de services pour cette population. L'intersectorialité des politiques publiques a reçu une attention particulière, avec un accent sur l'intégration entre différentes politiques sectorielles et l'inclusion de l'agenda environnemental, reconnaissant sa transversalité avec les questions migratoires. Le renforcement des services d'assistance sociale a également été largement débattu, ainsi que la nécessité d'une attention spécifique aux groupes vulnérables, y compris les Brésilien(ne)s rapatrié(e)s.



L'Axe 5, "Régularisation migratoire et documentaire", a été discuté dans les GT9 et GT10. Le GT9 comptait 30 participants, et le GT10 en avait 37. Les débats se sont d'abord concentrés sur les processus de demande de reconnaissance du statut de réfugié, avec un accent sur la nécessité d'accélérer les procédures et de garantir l'accès aux services de base pendant leur traitement. Les participants ont également revendiqué l'élargissement de l'octroi et la débureaucratiation des processus de délivrance de visa humanitaire, particulièrement pour les ressortissants de pays en situation de crise humanitaire. La simplification et la célérité des processus de naturalisation ont également été discutées, à partir de l'établissement de délais maximaux d'analyse et de l'assouplissement des exigences documentaires.



L'Axe 6, "Lutte contre les violations des droits", a été divisé en GT11 et GT12. Le GT11 a enregistré 28 participants, tandis que le GT12 en comptait 37. La création de mécanismes spécialisés de protection et l'élaboration de flux de prise en charge pour des groupes vulnérables spécifiques ont été discutées, avec un accent sur les questions de genre, d'ethnie, d'orientation sexuelle et de handicap. Des propositions concernant la question de genre et la condition des personnes migrantes, réfugiées et apatrides en situation de privation de liberté ont été approuvées. Le renforcement de la participation des migrants, réfugiés et apatrides dans les processus décisionnels a été largement débattu dans les deux GTs, ainsi que la nécessité d'une formation continue des fonctionnaires pour garantir un accueil humanisé et culturellement sensible.

Plénière Finale

Date : 10 novembre 2024

Le troisième et dernier jour de la 2ème COMIGRAR a été consacré à la **Plénière Finale** et aux activités du Programme Étendu. La Plénière Finale a été dirigée par un bureau composé de la représentante du Département des Migrations du Secrétariat National de Justice du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (DEMIG/SENAJUS/MJSP) avec le soutien technique d'une consultation spécialisée.

Les activités de la Plénière Finale ont débuté par un discours de remerciement de Madame Luana Medeiros, directrice du DEMIG/SENAJUS/MJSP, pour le travail des délégué(e)s, invité(e)s et observateurs(trices) pendant la conférence, ainsi que de toute l'équipe organisatrice, soulignant l'importance de l'événement. Ensuite, une modification dans l'ordre de lecture de la Plénière Finale a été proposée et approuvée par acclamation par les délégués présents. La lecture des motions validées pour avoir rempli les conditions prévues dans le Règlement Intérieur s'est alors poursuivie.



Ensuite, la méthodologie de vote pour la priorisation de 60 propositions, soit 10 par axe thématique, a été présentée. Le vote des propositions s'est déroulé par comptage du lever des badges et a été conduit en blocs d'axes thématiques, commençant par la lecture et la discussion des propositions des axes thématiques 1, 2 et 3. Les délégué(e)s ont pu défendre des propositions spécifiques dans chaque axe. Pour les axes thématiques 4, 5 et 6, les propositions ont été présentées de manière abrégée, et le vote s'est déroulé sans lecture préalable, ce qui a été acclamé par les délégué(e)s en plénière, tout en maintenant le temps pour les manifestations favorables ou contraires aux propositions présentées.



Les débats ont couvert diverses questions cruciales, des droits des peuples indigènes à l'éducation inclusive, l'éradication du travail analogue à l'esclavage, la revalidation des diplômes et la gouvernance en matière de migrations, refuge et apatridie. Il y a eu une forte défense de l'accès universel à la santé et de la création de plateformes de données sur les migrations, le refuge et l'apatridie, ainsi que de la structuration de la création d'organes spécifiques comme le Conseil National des Migrations, du Refuge et de l'Apatridie. Les délégué(e)s ont également souligné dans leurs interventions la nécessité de simplifier les processus de régularisation et l'accès aux services et politiques d'assistance sociale, avec une attention particulière à la perspective de genre et à la protection des groupes vulnérables.



La Plénière Finale a marqué une pause entre les 2 blocs thématiques pour la présentation du groupe musical "Sabor de Cuba", moment qui a permis une plus grande intégration et célébration entre les délégué(e)s. En raison de cette pause, et dans le but de maintenir le quorum présent au début du vote du second bloc (axes thématiques 4, 5 et 6), le bureau a proposé et les délégué(e)s présent(e)s ont acclamé que ceux qui reviendraient après le début du vote de chaque axe attendent le prochain axe pour pouvoir voter. Après la priorisation des 60 propositions, la Plénière Finale s'est terminée par la célébration des personnes présentes.



Programme étendu

Date : 9 et 10 novembre 2024

La 2ème COMIGRAR a été conçue pour être intégrée avec les divers secteurs de la société et largement participative. Pour cette raison, un Programme Étendu a été développé les 9 et 10 novembre, allant au-delà des espaces déjà prévus de discussion et délibération de propositions destinés aux délégué(e)s et invité(e)s, offrant au public général des activités non délibératives.

Le Programme Étendu de la 2ème COMIGRAR s'est déroulé parallèlement à la discussion et à la délibération de propositions et a comporté des activités organisées par des Organismes Publics, des Organisations Internationales, des leaders migrants et réfugiés, la société civile et des institutions invitées, dans le but de promouvoir la participation sociale, l'intégration et l'échange d'expériences.



Pendant l'événement, la **Foire aux Services** a réuni divers organismes et institutions qui ont fourni des services directs à la population migrante, réfugiée et apatride. Le DEMIG/SENAJUS/MJSP a fourni des informations sur les processus de refuge, de régularisation migratoire et de naturalisation; la Défense Publique de l'Union (DPU) a assuré l'assistance juridique; la Recette Fédérale du Brésil (RFB) et la Police Fédérale (PF) ont fourni des services de documentation; le Secrétariat de Santé du DF (SES-DF) et le Ministère de la Santé (MS) ont fourni des orientations et des kits de santé; le Ministère du Travail et de l'Emploi (MTE) a enregistré des personnes dans des banques d'emplois; le Ministère du Développement et de l'Assistance Sociale, de la Famille et de la Lutte contre la Faim (MDS) a présenté les services du SUAS et le Ministère des Droits Humains et de la Citoyenneté (MDHC) a fourni des orientations sur les droits, services et politiques publiques disponibles au Brésil. L'Opération Accueil, les Organisations Internationales (HCR, OIM, ONU Femmes et PADF), de la société civile (FOMIGRA et Cri des Exclus Continental), du monde académique (UnB), des ordres professionnels (CNC, CNI et OAB) et du système S (SENAC-DF et SENAI-DF) ont également intégré les activités.



La programmation des **activités libres** comprenait des tables rondes et des conférences sur les droits LGBTQIA+ ; les migrations des populations indigènes ; les questions de genre ; la santé ; l'enseignement du portugais, entre autres sujets pertinents.



Le **Programme pour les Enfants et les Jeunes**, avec le soutien du Réseau Enfances Protagonistes, du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), de l'UnB, de l'OIM et du SESC-DF, a développé des activités continues, incluant des espaces de lecture et d'écoute des récits des enfants ; des ateliers, un "petit orchestre" ; des îlots itinérants de jeux ; des contes d'histoires ; un ciné-club et un forum de jeunes, culminant avec un défilé mené par les enfants. Les activités du Programme pour les Enfants et les Jeunes ont accueilli 43 enfants, promouvant leur rôle central et permettant la participation pleine des mères, pères et responsables d'enfants et de jeunes à la 2ème COMIGRAR.



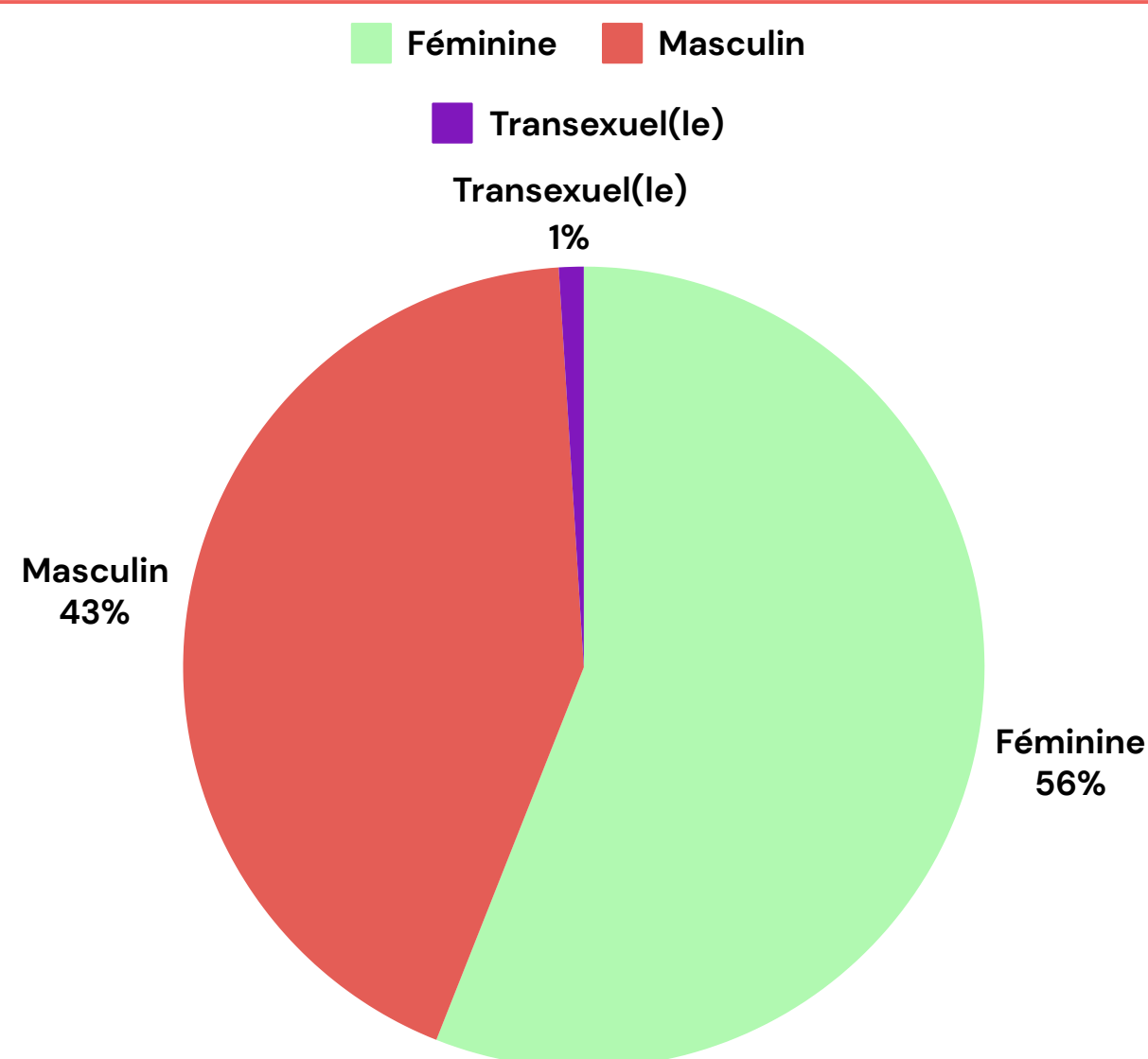
Parallèlement, le **Marché des Artisans et Entrepreneurs**, organisé avec le soutien du HCR, de l'OIM, d'ONU Femmes, du Service Jésuite aux Migrants et Réfugiés (SJMR) et du Secrétariat d'État à la Justice et à la Citoyenneté du District Fédéral (SEJUS-DF), a réuni **30 exposant(e)s** de 8 nationalités différentes dans l'espace de l'Auditorium de l'ADUnB. Des personnes migrantes, réfugiées et apatrides étaient présentes, proposant des services, comme des massages, et commercialisant de l'artisanat, des vêtements, des broderies, du crochet, des peintures, des accessoires et des bougies aromatiques au public présent. À noter la présence de 20% d'entrepreneur(e)s indigènes et le rôle central des femmes, qui représentaient 96% des exposant(e)s présent(e)s.



Au total, le **Programme Étendu de la 2ème COMIGRAR a enregistré 481 participants**, compté 22 organisations au salon des services et 41 activités libres, en plus du marché des artisans et entrepreneurs et du Programme pour les Enfants et les Jeunes.

Diagnostic de l'événement : profils et défis

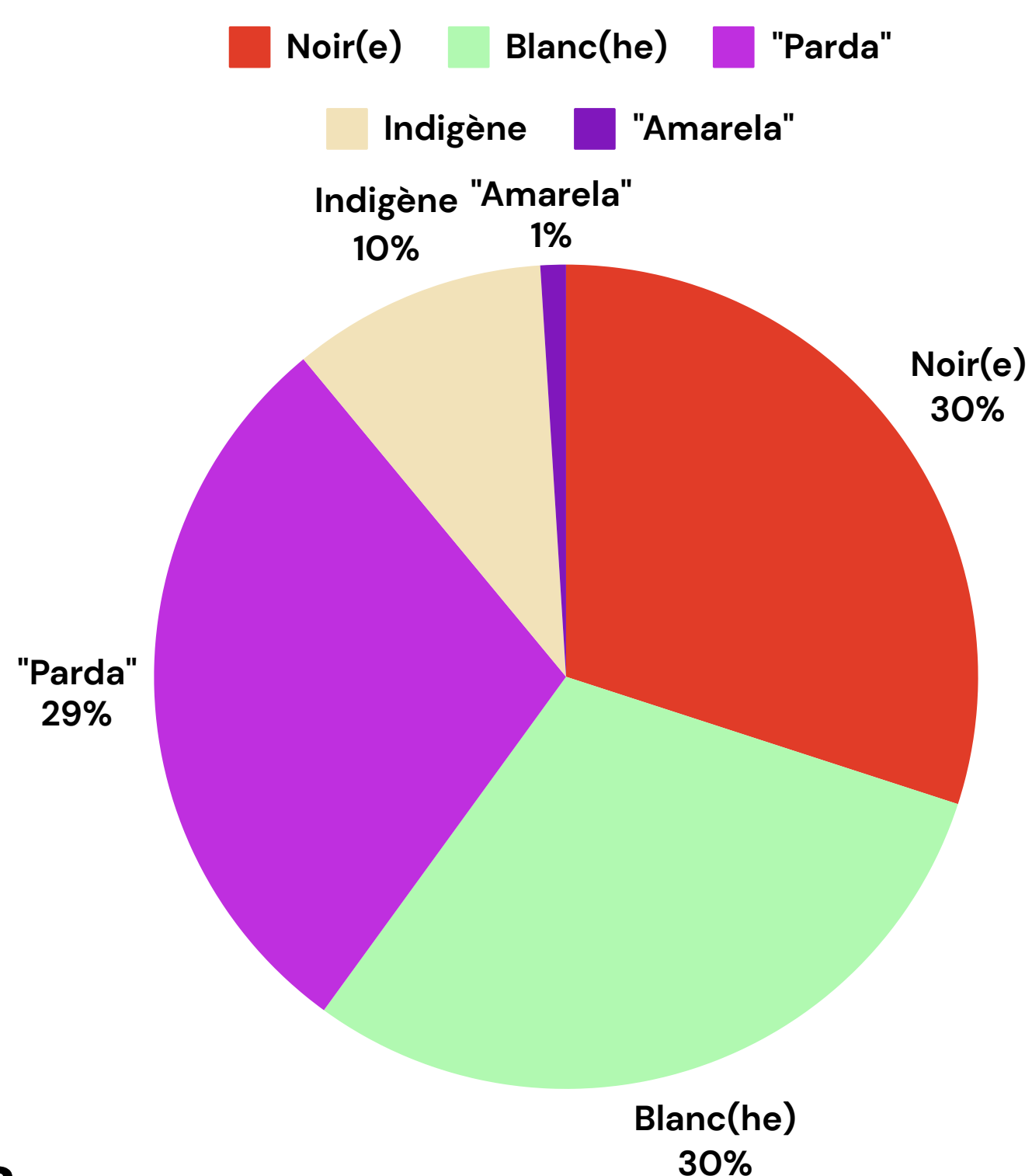
La 2ème COMIGRAR a conclu ses activités avec des chiffres significatifs : environ **700 personnes** ont participé à l'événement, entre délégué(e)s, invité(e)s, observateurs(trices) et le public général. À partir du formulaire d'inscription mis à disposition des délégué(e)s et rempli par 242 personnes entre le 19 septembre et le 26 octobre 2024, il a été possible d'extraire certaines informations sur le profil des délégué(e)s élu(e)s pour participer à la 2ème COMIGRAR, illustrées dans les graphiques suivants.



En ce qui concerne le genre auquel la personne inscrite s'identifie, 56% ont indiqué féminin, 43% masculin et 1% transexuel(le).



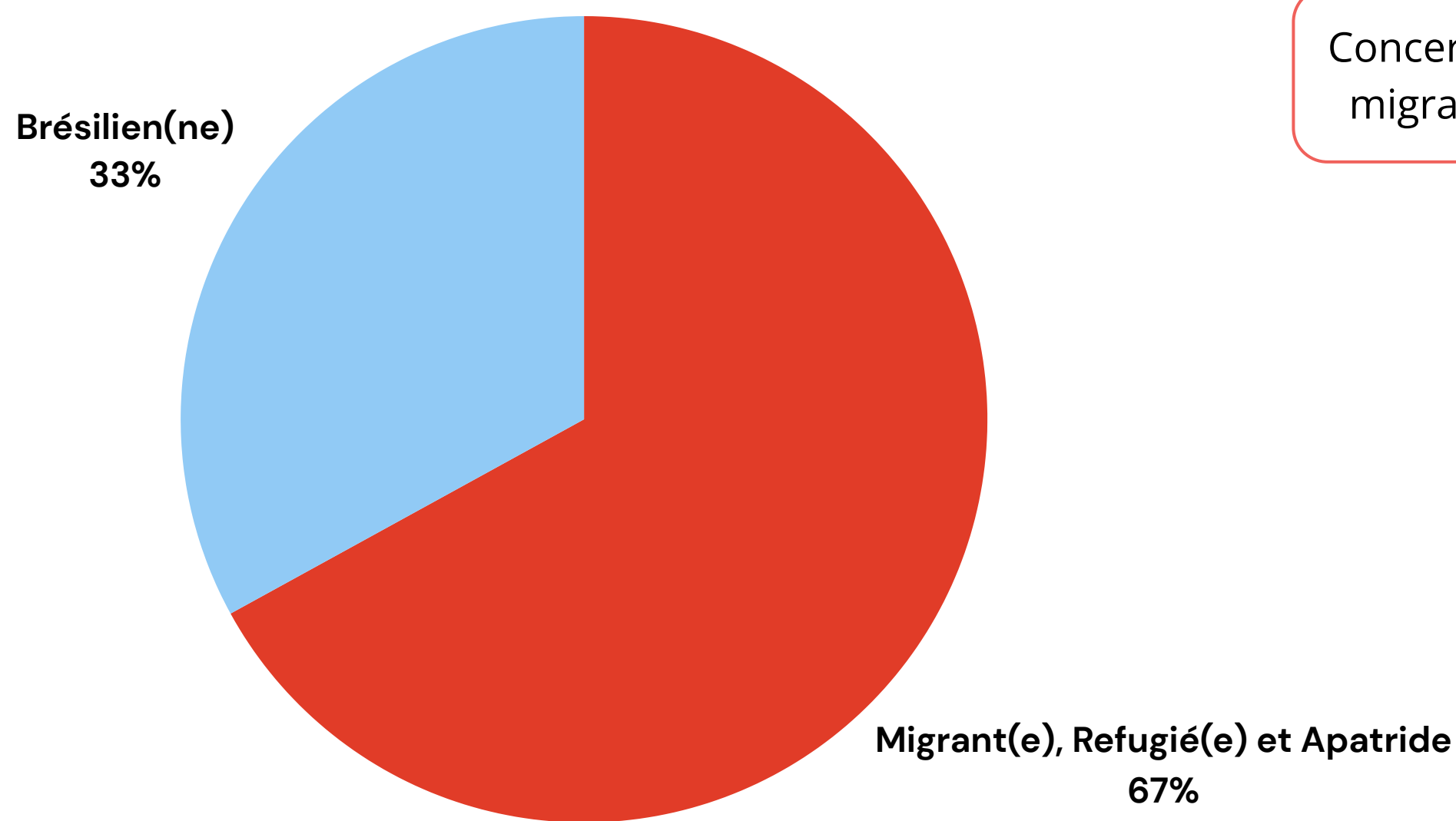
Concernant l'orientation sexuelle des inscrit(e)s, 80,9% se sont déclaré(e)s hétérosexuel(le)s, 6,8% bisexuel(le)s, 4,1% gays, 0,8% lesbiennes et 7,9% ont préféré ne pas répondre.



En ce qui concerne l'identification de la race et de l'ethnie, 30% se sont déclaré(e)s noir(e)s, 30% blanc(he)s, 29% "Parda" (terme utilisé au Brésil pour désigner les personnes d'origine ethnique mixte), 10% indigènes et 1% "Amarela" (terme utilisé au Brésil pour désigner les personnes d'origine asiatique).

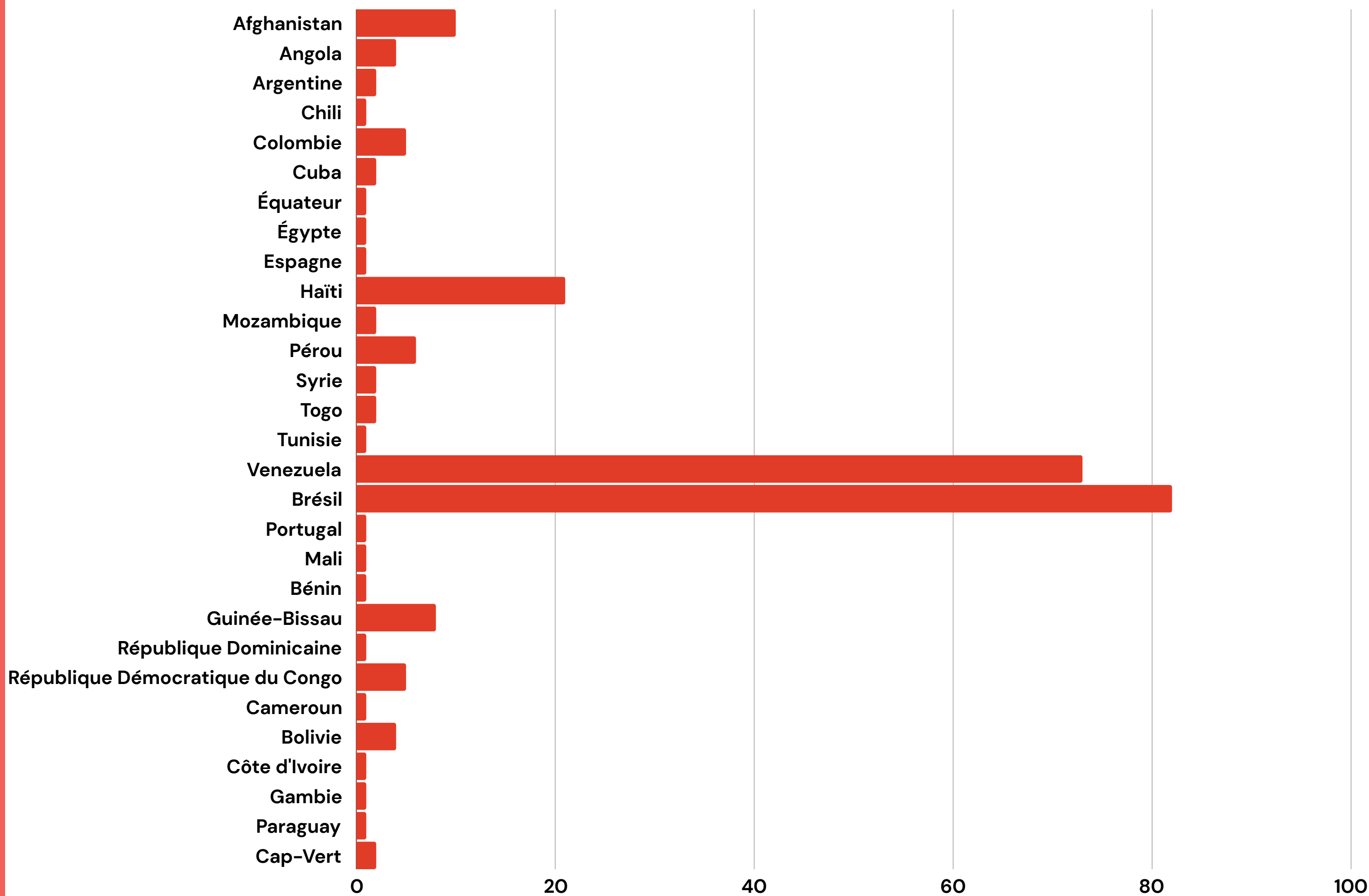
■ Migrant(e), Réfugié(e) et Apatride

■ Brésilien(ne)

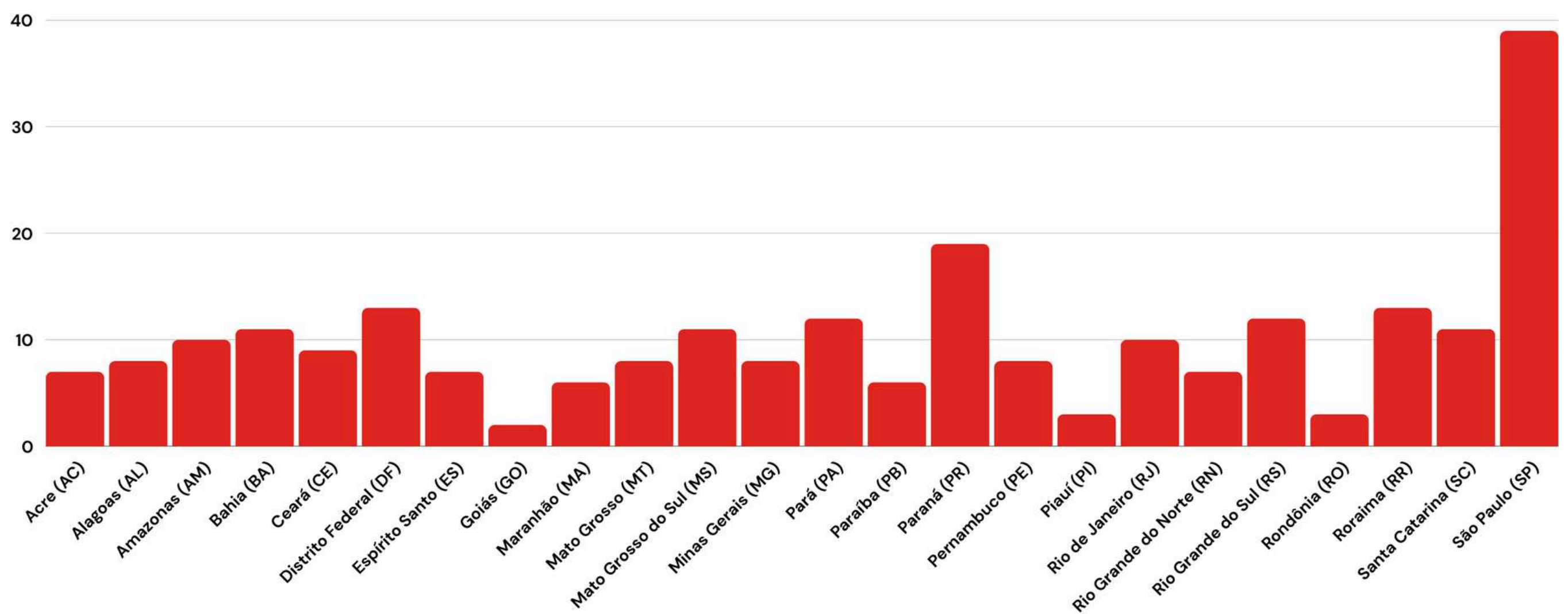


Concernant la nationalité, 67% étaient des migrants, des réfugiés ou des apatrides.

29 nationalités diverses.



Enfin, en identifiant les États de résidence des délégués au Brésil, ceux avec le plus grand nombre étaient **São Paulo, Paraná** et le **Distrito fédéral**.



Cherchant à améliorer la COMIGRAR, sa Secrétaire exécutive a mis à disposition un **formulaire d'évaluation** de l'événement pour toutes les personnes participantes de la conférence entre le 25 novembre et le 08 décembre 2024, ayant été répondu par **182 personnes**, dont **111 sont des délégués**. Parmi les contributions reçues, tant par formulaire que par e-mail, quelques défis pour les futures conférences ont été identifiés.

L'un des principaux défis, dans ce sens, a été la **limitation du temps** de la conférence qui, par conséquent, a résulté en des moments plus restreints pour les débats. Il y a eu également des **défis opérationnels et structurels**, comme des problèmes d'accessibilité linguistique dus au manque d'interprètes, en particulier pour les participants indigènes, ce qui a causé des retards et des interruptions dans les activités. De plus, on a constaté un intérêt des délégués et déléguées à participer aux activités du Programme Étendu, qui devaient se dérouler parallèlement aux activités de discussions et de délibérations de propositions.

Les tensions dans les débats se sont manifestées principalement dans les divergences concernant la spécification des nationalités dans les propositions et les discussions sur les coupes ethniques, mettant en évidence la complexité des questions. Il y a eu des revendications importantes pour une plus grande participation des migrants, réfugiés et apatrides dans les décisions et dans le processus d'organisation, en plus des demandes de moyens de contrôle et de transparence pour les actions prises après la conférence, démontrant la préoccupation de la société civile quant au suivi des propositions approuvées.

Il est également possible de mettre en évidence des moments **d'organisation collective** qui ont rendu les activités plus dynamiques pendant la conférence, dans un effort pour surmonter les défis de la gestion du temps. Au début de la Plénière Finale, par exemple, la liste des propositions qui seraient votées a été envoyée aux délégués, ce qui a permis une articulation efficace et proactive pour définir les priorités, rendant le décompte des votes plus rapide. Certains GTs et Mini-Plénières ont également mené des changements similaires, toujours de manière démocratique et avec le consentement des délégués.

Propositions Prioritaires

Pendant la Plénière Finale de la 2ème COMIGRAR, **60 propositions ont été priorisées**, soit 10 pour chaque axe thématique, présentées ci-après. Il convient de souligner que les 180 propositions-synthèse sont contenues dans le Cahier de Propositions dans leurs rédactions originales.

Les propositions présentées dans ce rapport ont été débattues et qualifiées dans les espaces des GTs, Mini-Plénières et Plénière Finale, avec la possibilité d'inclusion d'amendements additifs, suppressifs et substitutifs.

De plus, seront présentées, par axe thématique, les deux propositions non priorisées lors de la Plénière Finale, ainsi que les tableaux comparatifs des votes.

Axe 1: Égalité de traitement et accès aux services publics

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Garantir la participation des migrants, des réfugiés et des apatrides dans les politiques indigénistes brésiliennes, en favorisant la création de communautés indigènes de migrants, de réfugiés et d'apatrides par le biais de cessions de terres ou d'autres possibilités juridiques, garantissant ainsi l'autonomie et la continuité ancestrale. Inclure la population indigène migrante dans les programmes existants, en les rendant bénéficiaires de politiques publiques de génération de revenus à travers la mise en place de villages agricoles productifs et l'ouverture de concours d'accès aux incubateurs disponibles dans les universités brésiliennes. Mettre à disposition des lignes de crédit pour le développement d'activités agricoles et d'élevage générant des revenus et garantissant la préservation de l'identité culturelle et de l'autonomie de ces populations.

CN_E1_T1_S1_P1

Garantir l'inclusion des migrants, réfugiés et apatrides dans les plans et programmes de logement existants au Brésil, à travers une prévision budgétaire fédérale et une articulation avec les autres entités fédératives. Les mesures incluent: un pourcentage de logements pour les migrants, réfugiés et apatrides dans le programme Minha Casa Minha Vida ; la flexibilisation des exigences documentaires, en tenant compte des besoins des populations; la facilitation de l'accès au crédit pour l'acquisition, la construction et la rénovation de logements ; des programmes de location sociale avec des contrats traduits dans les principales langues parlées par ces communautés ; la régularisation foncière des propriétés occupées par des populations vulnérables ; des projets de logements populaires adaptés aux spécificités socioculturelles; et des incitations pour les entreprises employant des migrants, réfugiés et apatrides afin d'offrir des subventions pour le logement à leurs employés.

CN_E1_T1_S2_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Créer ou redimensionner des politiques publiques adaptées à la réalité des migrants, réfugiés et apatrides, avec une prise en charge intégrale de la santé, garantissant l'accès universel au SUS, indépendamment de la situation documentaire; mettre en œuvre des programmes spécifiques de vaccination, de santé mentale, de santé des femmes, de santé des populations indigènes, noires et LGBTQIA+. Assurer l'accès à la "Rede Cegonha", avec une assistance interculturelle et un accouchement humanisé; renforcer le réseau de protection des femmes, en particulier dans les régions frontalières; mettre en œuvre des actions pour garantir l'accès à l'information sur la santé sexuelle et reproductive pour les femmes cisgenres, transgenres et les personnes capables de gestation. Reconnaître et intégrer les pratiques de médecine traditionnelle indigène; mettre en œuvre des Pratiques Intégratives et Complémentaires en Santé ; développer des stratégies de santé au travail pour les travailleurs; créer des services spécialisés pour la population carcérale, y compris le traitement post-incarcération ; garantir des accompagnateurs pour l'accès aux services publics pour les personnes handicapées; promouvoir l'alphabétisation en santé pour les migrants, réfugiés et apatrides.

CN_E1_T1_S3_P1

Améliorer les directives du SUAS pour intégrer les migrants, réfugiés et apatrides, en incluant des services spécifiques dans la Typification Nationale des Services Sociaux, des prestations telles que le Bolsa Família et le BPC; adapter le CadÚnico pour enregistrer des noyaux familiaux distincts à une même adresse; et mettre en œuvre des protocoles d'accueil institutionnels adaptés. Créer un secteur de Service Social et de Psychologie à la PF et développer des services pour les personnes en situation de conflit avec la loi. Créer le programme "Mères Communautaires" comme un dispositif de réseau de soutien offert par des femmes migrantes, réfugiées et apatrides, en tant qu'espace de soin pour les enfants de cette population, financement public et suivi des services, tels que ceux fournis par le Conseil Tutélaire, la Défense Publique et le Ministère Public, avec le soutien du MS, MEC, MDS et MDHC.

CN_E1_T1_S3_P2

Com base no PNE, Resolução 1/2020 do CNE e a BNCC, elaborar e fomentar um programa nacional permanente, em parceria com o MEC, em articulação com as secretarias de educação estaduais e municipais e universidades credenciadas, com o foco na formação continuada de diretores, gestores escolares e profissionais de escolas públicas, abordando as especificidades e vulnerabilidades de migrantes, refugiados e apátridas no ambiente escolar. Isso inclui a abertura de editais específicos para ingresso no ensino superior, facilitação de matrícula e acolhimento, independente de documentação completa; promoção de direitos educacionais a crianças e jovens; organização de materiais didáticos, paradidáticos, plurilíngues e interculturais em bibliotecas escolares; e contratação de, ao menos, um professor MRA universitário por disciplina ou matéria junto às universidades credenciadas, e mobilidade de assistentes de língua portuguesa nativos de outros países e indígenas para ajudar durante as aulas e em traduções de documentos, a fim de melhorar as práticas de ensino de português como língua de acolhimento.

CN_E1_T2_S2_P2

Sur la base du PNE, de la Résolution 1/2020 du CNE et de la BNCC, élaborer et promouvoir un programme national permanent, en partenariat avec le MEC, en collaboration avec les secrétariats d'éducation des États et des municipalités ainsi que les universités accréditées, axé sur la formation continue des directeurs, des gestionnaires scolaires et des professionnels des écoles publiques, en abordant les spécificités et les vulnérabilités des migrants, réfugiés et apatrides dans le milieu scolaire. Cela inclut l'ouverture d'appels d'offres spécifiques pour l'entrée dans l'enseignement supérieur, la facilitation de l'inscription et de l'accueil, indépendamment de la documentation complète ; la promotion des droits éducatifs pour les enfants et les jeunes ; l'organisation de matériels didactiques, parascolaires, plurilingues et interculturels dans les bibliothèques scolaires ; et l'embauche d'au moins un professeur MRA universitaire par discipline ou matière dans les universités accréditées, ainsi que la mobilité d'assistants de langue portugaise natifs d'autres pays et indigènes pour aider pendant les cours et dans les traductions de documents, afin d'améliorer les pratiques d'enseignement du portugais comme langue d'accueil.

CN_E1_T2_S3_P2

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Développer et mettre en place un système intégré d'information et de services pour les migrants, réfugiés et apatrides, y compris une plateforme numérique et/ou une application mobile multilingue qui connecte les services publics nationaux, simplifie les processus de documentation et d'enregistrement, privilégie la rapidité dans la garantie des droits, et offre un canal national "disque-migrant" multilingue pour des conseils sur les services publics et privés, ainsi qu'un suivi et la collecte de retours sur la qualité des services, en utilisant ces données pour des améliorations continues. De plus, organiser des campagnes nationales d'information avec du matériel dans différentes langues et sur divers canaux de communication.

CN_E1_T3_S1_P1

Élaborer et renforcer les directives pour la création de Centres de Référence dans les capitales, les zones frontalières et les municipalités brésiliennes de plus de 100 000 habitants, gérés par le MDHC, le MDS et le MJSP, cofinancés par des entités fédérées, avec la possibilité de Tipification Nationale des Services Socio-assistanciels du SUAS. L'objectif des centres serait de fournir des services aux populations migrantes, réfugiées et apatrides ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables tels que les populations indigènes, les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes LGBTQIA+ et les personnes handicapées, en priorisant les groupes ayant leurs droits violés; en offrant des services intégrés d'assistance sociale, de santé, d'éducation, de psychologie, d'orientation pour la documentation, d'assistance juridique et d'insertion socio-économique. De plus, les centres devraient structurer des équipes multidisciplinaires, avec des professionnels migrants, réfugiés et apatrides.

CN_E1_T4_S1_P1

Favoriser la création d'un programme national d'infrastructure d'accueil institutionnel pour les migrants, réfugiés et apatrides, y compris la communauté indigène, par la création d'espaces de logement temporaire, de programmes de location sociale ou de construction de maisons d'accueil dans les états frontaliers, avec la participation de cette population dans la gestion des lieux, une équipe multiprofessionnelle qualifiée, des soins de santé et d'éducation de base, avec des psychologues, des médecins, des travailleurs sociaux et des traducteurs. De plus, réglementer la création de refuges, de maisons de passage et de points de service humanisés, ces derniers dans les gares routières et les aéroports, en respectant les liens familiaux et culturels, et en incluant des espaces spécifiques pour les femmes et la population LGBTQIA+ victimes de violence; en privilégiant une alimentation de qualité et l'accès à un logement digne; ainsi qu'en promouvant des événements culturels favorisant la cohésion sociale et le respect mutuel entre les populations.

CN_E1_T4_S2_P1

Implémenter des postes de la Police Fédérale (PF) et des postes avancés de service humanisé, avec la présence de médiateurs interculturels et de traducteurs, en particulier dans les régions de frontière terrestre, les aéroports, les ports et les gares routières, fonctionnant 24 heures sur 24 aux frontières. Ces postes doivent promouvoir une équipe qualifiée d'accueil pour un service humanitaire et fournir des matériaux informatifs sur les droits et garanties des migrants, réfugiés et apatrides. De plus, standardiser et améliorer le système de prise de rendez-vous de la PF, permettant la création ou l'amélioration de plateformes numériques multilingues pour faciliter l'accès aux informations et services, tels que la prise de rendez-vous en ligne, le suivi des processus de régularisation, entre autres.

CN_E1_T4_S2_P2

Proposition synthétisée non prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Garantir l'élargissement des programmes/plans nationaux de mobilité urbaine pour les populations migrantes, réfugiées et apatrides, en collaboration avec les entités fédérées, en établissant des flux et des protocoles d'orientation dans les aéroports, ports et gares où ces populations sont présentes. Assurer le transport scolaire gratuit pour les étudiants à tous les niveaux d'enseignement, y compris l'EJA, dans tous les réseaux éducatifs et créer des lignes de transport spécifiques ou adapter les existantes pour les communautés déplacées par des catastrophes et/ou des situations d'urgence et les groupes indigènes, en tenant également compte du contexte amazonien. De plus, mettre en place un système de transport intégré facilitant l'accès aux services essentiels de santé et d'éducation, en particulier dans les zones reculées et rurales, ainsi que développer des matériaux d'information multilingues sur le système de transport local et le droit à la mobilité.

CN_E1_T1_S2_P2

Mettre en place un programme national de formation linguistique et d'accueil interculturel pour les fonctionnaires publics des trois niveaux, incluant les employés du SUAS, SUS, SUSP, de l'Éducation, du Système judiciaire, ainsi que des professionnels de la société civile et des équipes multidisciplinaires de traducteurs et médiateurs culturels. Le programme intégrera la progression fonctionnelle, en offrant des cours gratuits dans des langues pertinentes (anglais, espagnol, persan, arabe, français, créole, yoruba, warao, aymara et quechua, autres langues africaines et amérindiennes) en partenariat avec les IFs, universités et écoles de gouvernements. Un système d'accueil multilingue et interculturel sera mis en place, avec l'embauche d'interprètes communautaires, de médiateurs interculturels migrants, des équipements de traduction simultanée, une centrale téléphonique multilingue et la garantie d'un service bilingue dans les services publics sectoriels.

CN_E1_T5_S3_P1

Axe 1: Comptage des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
1	1	CN_E1_T1_S1_P1	167	Oui
2	1	CN_E1_T1_S2_P1	196	Oui
3	1	CN_E1_T1_S2_P2	80	Non
4	1	CN_E1_T1_S3_P1	210	Oui
5	1	CN_E1_T1_S3_P2	184	Oui
6	1	CN_E1_T2_S2_P2	203	Oui
7	1	CN_E1_T2_S3_P2	178	Oui
8	1	CN_E1_T3_S1_P1	178	Oui
9	1	CN_E1_T4_S1_P1	182	Oui
10	1	CN_E1_T4_S2_P1	156	Oui
11	1	CN_E1_T4_S2_P2	192	Oui
12	1	CN_E1_T5_S3_P1	150	Non

Axe 2: Insertion socioéconomique et promotion du travail décent

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Créer un plan national complet de surveillance de la chaîne de production du travail, axé sur les migrants, réfugiés et apatrides, afin d'empêcher l'exploitation du travail et de garantir l'équité salariale, les avantages sociaux et les conditions de travail, conformément aux dispositions de la CLT et à la législation complémentaire. Établir des restrictions spécifiques et des sanctions plus sévères à l'encontre des employeurs pratiquant des violations des droits, y compris la responsabilité des grandes marques dans la chaîne de production. De plus, promouvoir la création de secteurs ou de domaines spécifiques au sein du MPT, de la DPU et du Ministère du Travail pour traiter de cette population.

CN_E2_T1_S1_P1

Élaborer une base de données avec le profil des réfugiés, migrants et apatrides par le biais de consultations publiques dans les municipalités, avec des diagnostics pour mettre en œuvre un plan national de prévention et de lutte contre le travail analogue à l'esclavage des migrants, réfugiés et apatrides, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention et la lutte contre le travail des enfants, avec allocation de ressources. Prévoir des mesures de surveillance et de sauvetage des victimes, leur accueil dans des lieux sûrs, leur inclusion dans des programmes sociaux, d'insertion professionnelle et de logement permanent, ainsi qu'un suivi psychosocial pendant un an après le sauvetage. Renforcer les flux intersectoriels, y compris la coordination avec les COETRAEs, former les agents publics, étendre la surveillance de la chaîne de production et lutter contre la criminalité organisée, utiliser les bases de données existantes pour renforcer les processus d'insertion sur le marché du travail et effectuer un suivi de la recherche d'emplois pour les bénéficiaires des programmes de relocalisation.

CN_E2_T1_S1_P3

Mettre en place un programme national de promotion du travail décent, de sensibilisation et de formation des entreprises pour l'inclusion et l'embauche des migrants, réfugiés et apatrides, en fournissant des brochures avec des lignes directrices spécifiques sur l'inclusion en milieu de travail, en tenant compte des diversités culturelles et religieuses. Créer des formations pour les départements RH, développer un portail intégré avec des informations centralisées sur les offres d'emploi et les opportunités de formation, promouvoir des campagnes de sensibilisation à l'interculturalité et aux droits des migrants au Brésil, et établir des partenariats et mettre en œuvre des actions stratégiques avec le système S et les centrales syndicales pour favoriser l'intégration professionnelle, y compris la sensibilisation des migrants à la qualification de leur expérience professionnelle, afin d'éviter l'exploitation.

CN_E2_T2_S1_P1

Inclure la fonction de Médiateur Interculturel dans le Code Brésilien des Professions et la Classification Nationale des Activités Économiques, ainsi que dans d'autres législations pertinentes ; définir une politique de financement pour son intervention dans un programme de cofinancement du SUS et du SUAS ; élargir les accords de sécurité sociale en tenant compte des expériences professionnelles dans le pays d'origine et créer un programme pour offrir un soutien et des soins aux enfants de femmes migrantes, réfugiées et apatrides, en priorisant des places dans les crèches publiques, des journées complètes à l'école ou dans des activités parascolaires. De plus, élargir les critères d'éligibilité dans l'appel à projets "Solidarité Académique" pour recruter des professeurs et chercheurs non seulement parmi les réfugiés, mais aussi parmi les migrants et apatrides, en reconnaissant leur potentiel stratégique pour le développement local et régional. Garantir la continuité de l'embauche temporaire ou permanente, par concours, lorsqu'ils proviennent d'appels à projets spéciaux tels que CAPES PNpD ou PrOFIX du CNPq.

CN_E2_T2_S3_P2

Mettre en place un programme national d'inclusion socioéconomique pour les personnes migrantes, réfugiées et apatrides, de responsabilité interministérielle, en créant une plateforme nationale d'employabilité unifiée et multilingue qui inclut : une banque de CV, des informations sur la reconnaissance des diplômes, des opportunités d'emploi et de formation professionnelle. Établir des partenariats avec le SINE, les entreprises publiques et privées pour promouvoir l'embauche, en garantissant des conditions de travail équitables et en créant des quotas, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les personnes LGBTQIA+, les populations autochtones, les personnes noires, les migrantes, les réfugiées, les apatrides et les personnes en situation de handicap (PcD). Créer un programme "Jeune Apprenti Qualifié" axé sur l'industrie 4.0.

CN_E2_T3_S1_P1

Dessiner et mettre en œuvre un programme national de soutien à l'entrepreneuriat pour les personnes migrantes, réfugiées et apatrides, en offrant des lignes de crédit avec des garanties flexibles, ainsi qu'un soutien aux entrepreneurs à travers des partenariats, en établissant un fonds d'investissement spécifique pour les entreprises appartenant à cette population. Promouvoir et garantir l'accès à des formations grâce à des partenariats avec des institutions liées au secteur et des institutions commerciales tant au Brésil qu'à l'étranger, avec le soutien d'organismes comme l'Apex, le SEBRAE, le SENAI, le Système S, ainsi que des universités publiques, communautaires et privées. Créer des espaces dédiés à la commercialisation de produits et services, facilitant la participation à des appels d'offres publics, en accordant une attention particulière à la population particulièrement vulnérable, notamment les personnes âgées, les femmes, les mères de famille, les noirs et les africains. Étendre la diffusion de ces initiatives et informations auprès de la population.

CN_E2_T3_S3_P1

Établir des centres d'attention intégrale pour les réfugiés, les migrants et les apatrides dans les municipalités où ces populations sont présentes, afin de renforcer le suivi des cas et de mettre en œuvre des actions de sensibilisation. Mettre en place une coordination interministérielle pour renforcer l'Inspection du Travail, en augmentant le nombre d'auditeurs fiscaux qualifiés et sensibilisés à la thématique migratoire, en vue de la surveillance et de la prévention du travail analogue à l'esclavage et contre la discrimination et les préjugés dans les environnements de travail, en tenant compte des diversités culturelles des migrants, réfugiés et apatrides. Offrir des campagnes gratuites de conseil juridique et des programmes d'éducation financière adaptés aux besoins spécifiques de cette population, ainsi que des restrictions sur les incitations et les avantages pour les entreprises adoptant des pratiques discriminatoires ou violant les droits.

CN_E2_T1_S1_P4

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Mettre en place un programme national d'éducation et de formation professionnelle multilingue qui inclut des actions de sensibilisation et de contrôle contre la discrimination et les préjugés dans les environnements de travail, ainsi que de promouvoir des informations sur la législation brésilienne, les droits et devoirs du travail et la protection sociale, en partenariat avec le MTE, le MPT, le SINE, les centrales syndicales, les fédérations et les syndicats. Le programme devra promouvoir l'inclusion socioéconomique et la prévention du travail forcé par le biais de campagnes éducatives et préventives, en tenant compte des diversités culturelles des migrants, réfugiés et apatrides, par le biais de campagnes gratuites de conseil juridique et de programmes d'éducation financière organisés avec la participation de cette population. De plus, il sera nécessaire de mettre en œuvre des politiques de prévention du harcèlement dans les milieux de travail, en combattant la discrimination basée sur la race, le handicap, le genre, l'orientation sexuelle, l'ethnie, la religion et la nationalité, tout en favorisant la diversité et l'inclusion au travail.

CN_E2_T1_S2_P1

Mettre en œuvre, dans le cadre du Ministère de l'Éducation (MEC) et du Ministère des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté (MDHC), en collaboration avec les conseils professionnels, un système national intégré de reconnaissance et d'équivalence des diplômes et certificats d'éducation professionnelle (supérieure, technique et de formation initiale et continue) et d'éducation de base pour les migrants, réfugiés et apatrides, indépendamment du statut documentaire, en garantissant le respect et la reconnaissance des connaissances universelles ; simplifier et accélérer le processus, en garantissant l'exonération des frais et droits pour les personnes en situation de précarité économique, l'accès à des cours de portugais publics et gratuits offerts par le gouvernement fédéral, en assouplissant l'exigence de documents tels que l'Apostille de La Haye et la traduction certifiée, et en dispensant la liste des enseignants ; créer des commissions composées de professionnels migrants pour l'application des tests d'évaluation des connaissances afin de compenser les documents exigés, en encourageant l'extension du réseau d'éducation professionnelle, scientifique et technologique fédéral, ainsi que des conseils d'État pour la reconnaissance des diplômes d'enseignement de base et technique.

CN_E2_T2_S2_P1

Améliorer et simplifier la plateforme Carolina Bori, en la rendant multilingue et en réduisant le délai de traitement à 45 jours, ainsi qu'en élargissant le réseau d'institutions autorisées à effectuer le processus, y compris les universités publiques, communautaires et privées reconnues par le MEC. Mettre en œuvre des processus standardisés d'évaluation des compétences et de reconnaissance des expériences professionnelles comme alternatives à la documentation formelle ; garantir l'uniformisation et la transparence des processus et des délais de validation dans tout le territoire national.

CN_E2_T2_S2_P3

Proposition synthétisée **non** prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Développer un système intégré de surveillance des pratiques de travail et de protection des personnes migrantes, réfugiées et apatrides, incluant un canal d'écoute spécifique et un application multilingue pour les signalements de violations des droits, avec un suivi diligent des cas. Mettre à disposition des supports d'information avec QR Code dans au moins quatre langues. Ce système devra favoriser la coopération entre les organismes fédéraux et locaux pour un contrôle effectif des conditions de travail, en utilisant les équipements publics de santé comme indicateurs de cas d'exploitation, avec une attention particulière à la prévention et à la lutte contre le travail des enfants, et en incluant des médiateurs interculturels dans l'inspection des lieux de travail.

CN_E2_T1_S1_P2

Établir une coordination interministérielle et interinstitutionnelle (MPT, DPE, DPU, syndicats et organisations de la société civile) pour renforcer l'inspection et la surveillance du travail, en mettant l'accent sur la prévention du travail forcé et la formalisation du secteur. Augmenter le nombre d'inspecteurs du travail qualifiés et sensibilisés aux questions migratoires ; créer des mécanismes pour exiger la documentation attestant de la production libre de travail forcé tout au long de la chaîne de production, en restreignant l'octroi d'incitations ou de bénéfices pour les entreprises qui adoptent des pratiques discriminatoires ou violent les droits des travailleurs.

CN_E2_T1_S1_P5

Axe 2: Comptage des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
13	2	CN_E2_T1_S1_P1	204	Oui
14	2	CN_E2_T1_S1_P3	199	Oui
15	2	CN_E2_T2_S1_P1	201	Oui
16	2	CN_E2_T2_S3_P2	207	Oui
17	2	CN_E2_T3_S1_P1	203	Oui
18	2	CN_E2_T3_S3_P1	191	Oui
19	2	CN_E2_T1_S1_P2	61	Non
20	2	CN_E2_T1_S1_P4	169	Oui
21	2	CN_E2_T1_S1_P5	94	Non
22	2	CN_E2_T1_S2_P1	176	Oui
23	2	CN_E2_T2_S2_P1	197	Oui
24	2	CN_E2_T2_S2_P3	181	Oui

Axe 3: Interculturalité et diversités

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Élaborer une directive du Ministère de l'Éducation (MEC) relative à la politique d'éducation inclusive et interculturelle, reconnaissant la diversité et adoptant des mesures telles que l'inclusion de la restriction alimentaire pour des raisons culturelles et des noms d'ethnies dans tous les systèmes d'information des écoles. Prévoir la flexibilisation de la fréquence scolaire en fonction des festivités religieuses et/ou culturelles ; créer des supports pédagogiques, para-pédagogiques et littéraires plurilingues et interculturels pour les bibliothèques ; adapter les règles de vêtement pour les cours d'éducation physique et recruter des médiateurs interculturels. Encourager la culture d'écoles inclusives et multiculturelles, grâce à une plus grande participation de la communauté migrante, réfugiée et apatride dans la construction, la révision et l'adaptation du Projet Politique Pédagogique (PPP). Créer des mécanismes d'incitation pour que les écoles adoptent le thème de la migration et du refuge, y compris des ressources pour l'achat de matériels pédagogiques et en garantissant le respect des thèmes liés à l'interculturalité dans les programmes nationaux comme le FNDE et le PNLD. Soutenir la conclusion des études de l'éducation de base pour les Brésiliens à l'étranger, en favorisant des partenariats avec des associations locales pour fournir des espaces d'étude, des bibliothèques et un soutien pédagogique pour l'ENCCEJA.

CN_E3_T1_S1_P4

Mettre en place un programme national de médiation interculturelle et linguistique, en priorisant l'embauche de personnes migrantes, réfugiées et apatrides, avec parité de genre, orientation sexuelle, race, couleur, ethnie et origine, en particulier les femmes indigènes, africaines, afro-descendantes et la population LGBTQIA+. Fournir une formation en droits humains, politiques publiques et diversité culturelle. Pour les médiateurs interculturels, les médiateurs en santé et les agents communautaires de santé dans le SUS (Système Unique de Santé), offrir une formation sur le droit à la santé, le secret médical, le fonctionnement du SUS et les questions ethniques- raciales et de genre. En outre, réviser et approuver le Projet de Loi n° 5182/20, qui institue l'obligation d'attribuer des traducteurs, des interprètes communautaires et des médiateurs culturels dans les principaux points d'entrée au Brésil, couvrant la langue des signes et les diverses langues parlées sur le territoire, et la mise à disposition de technologies et de plateformes de traduction simultanée dans les services et équipements publics du SUS et du SUAS, ainsi que dans les systèmes éducatifs, pénitentiaires et judiciaires, y compris DELEMIG, et la création d'un Réseau National de Médiateurs Interculturels.

CN_E3_T1_S2_P1

Mettre en place des programmes de formation et de professionnalisation pour les migrants, réfugiés et apatrides, visant leur participation dans les secteurs culturel, artistique, sportif, gastronomique et technique, entre autres, afin de faciliter l'accès aux appels à projets avec des politiques affirmatives dans des lois permanentes ou provisoires de financement et de soutien à la culture, y compris, mais sans s'y limiter, la loi Rouanet, Aldir Blanc et Paulo Gustavo. En outre, garantir la traduction des appels à projets dans différentes langues et leur large diffusion. Offrir des formations pour participer aux processus de sélection, en garantissant l'inclusion de groupes divers (femmes, Africains ou Afro-descendants, jeunes, indigènes, LGBTQIA+) et en simplifiant les exigences documentaires, tout en établissant des quotas dans les appels à projets culturels fédéraux, régionaux et municipaux pour ces segments, en garantissant toujours le respect des principes de transparence, d'équité et de non-discrimination.

CN_E3_T2_S1_P1

Établir des centres culturels gérés par des migrants, réfugiés et apatrides, en promouvant la visibilité de cultures spécifiques à travers des activités artistiques et entrepreneuriales pour favoriser la création, la vente et l'échange interculturel d'art, y compris des articles artisanaux et culturels, en accordant une attention particulière aux savoirs, aux sciences et aux technologies autochtones et africaines. Encourager l'économie solidaire et l'artisanat, en garantissant l'accès aux matières premières et aux espaces de vente, tels que des foires et des événements culturels. De plus, garantir l'allocation de ressources fédérales sur la base des principes de transparence, d'équité et de non-discrimination. Et établir un calendrier d'événements culturels financés par des fonds publics qui célèbrent la diversité et promeuvent le rôle central de ces communautés culturelles, y compris des archives de mémoire, des prix et des titres de reconnaissance de la culture populaire via le MinC et l'IPHAN.

CN_E3_T2_S1_P4

Créer une politique nationale de culture, de moyens de subsistance et d'employabilité pour la population migrante, réfugiée et apatride, ainsi que de soutien à l'entrepreneuriat, en informant sur l'inscription au MEI et l'artisanat, en particulier pour les populations autochtones, africaines, afrodescendantes et d'autres groupes historiquement marginalisés. Régulariser et garantir un soutien financier et technique pour les initiatives entrepreneuriales, les foires, les festivals et les expositions artistiques, en offrant un accès aux politiques publiques de création et de formation en art et pratiques culturelles pour les migrants, réfugiés et apatrides, en particulier les femmes, les populations autochtones, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap (PcD) et la population LGBTQIA+. En outre, établir la Semaine Nationale de la Personne Migrante, Réfugiée et Apatridée au mois de juin, avec la réalisation d'activités sur cette thématique, favorisant la construction de nouvelles expériences et échanges culturels. De plus, promouvoir l'économie créative et solidaire, en garantissant l'accès aux matières premières, aux espaces de vente et aux échanges culturels, ainsi qu'en encourageant les initiatives de startups qui favorisent l'interculturalité et la diversité.

CN_E3_T2_S2_P3

Créer une "Plateforme du Migrant, du Réfugié et de l'Apatride" unifiée et facilement accessible, intégrant les systèmes existants (SISMIGRA, SISCONARE, GOV.BR et autres) et l'application du gouvernement fédéral pour fournir des informations sur les actions des ministères. Cette plateforme centraliserait des informations sur la législation migratoire, les droits et devoirs, les services publics et/ou ceux offerts par les organisations de la société civile, les opportunités d'emploi, les services de santé et d'assistance sociale, ainsi que la formation professionnelle. Elle implémenterait des mécanismes facilitants tels qu'un langage simplifié, une accessibilité pour les personnes en situation de handicap (auditif et visuel), et des traductions dans les langues présentes dans les territoires. Cette plateforme permettrait aux migrants, réfugiés et apatrides de suivre le statut de leurs processus de régularisation, de prendre des rendez-vous en ligne normalisés et transparents pour les services de la Police Fédérale, tout en luttant contre les pratiques abusives et malhonnêtes grâce à une plateforme de signalement national.

CN_E3_T3_S3_P1

Promouvoir la recherche, les partenariats et l'évaluation des politiques migratoires par la mise en place d'un programme national qui encourage la production de connaissances sur la migration, le refuge et l'apatridie, avec un financement pour les recherches qui priorisent ces populations en tant qu'acteurs et chercheurs principaux ; encourager les recherches universitaires ; promouvoir des partenariats avec des organisations de la société civile, des consulats, des ambassades et des collectifs de migrants, réfugiés et apatrides pour la production de données qualitatives et quantitatives ; en plus de créer un observatoire pour évaluer périodiquement l'efficacité des politiques mises en œuvre et garantir la diffusion régulière des données et de leurs résultats ; utiliser les données et les indicateurs produits comme base pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques à tous les niveaux gouvernementaux.

CN_E3_T3_S4_P2

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Mettre en œuvre un plan ou une politique linguistique inclusive, démocratique et équitable, en promouvant la diversité linguistique et culturelle à tous les niveaux d'enseignement, à travers l'inclusion de thèmes relatifs à la migration et au refuge dans la BNCC, en réintroduisant l'obligation d'enseigner la langue espagnole et les langues non lusophones présentes sur les territoires, en particulier dans les régions frontalières. Créer des mécanismes de soutien pour que les écoles aient accès à des ressources pour l'achat de matériels didactiques et multilingues, afin de garantir le respect du principe d'interculturalité dans le FNDE et le PNLD, ainsi que la mise à jour de la LDB et du PNE. De plus, développer des curriculums interculturels qui incluent des contenus sur l'histoire, les langues et les cultures des pays d'origine des migrants.

CN_E3_T1_S1_P1

Élaborer et mettre en œuvre un Programme National d'Enseignement du Portugais comme Langue d'Accueil (PLAc), y compris la langue des signes brésilienne (LIBRAS), pour les migrants, réfugiés et apatrides, en partenariat avec des institutions d'enseignement publiques et, en leur absence, privées, y compris des universités, des instituts et des écoles proposant des cours gratuits. De plus, élargir l'offre de cours, les horaires et les durées de formation, et établir des politiques de maintien, telles que des bourses, une flexibilité documentaire et des options en présentiel et sur des plateformes EAD multilingues, en portant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les personnes handicapées (PcD), les personnes trans, les femmes LBQIAP+, les personnes africaines, afrodescendantes, les indigènes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et la population carcérale. Pour ces programmes, garantir la délivrance de certificats reconnus par le Ministère de l'Éducation (MEC), valides pour les processus de naturalisation et la preuve de la compétence linguistique. En outre, inclure la création d'une application pour l'enseignement du portugais.

CN_E3_T1_S3_P1

Mettre en place un canal de service multilingue national (Disque Migrant) avec un numéro unique, utilisant la technologie pour intégrer des interprètes bilingues et une équipe multidisciplinaire formée, afin de fournir des orientations sur les services publics et privés – y compris les organisations de la société civile, clarifier les questions et accueillir les dénonciations de la population migrante, réfugiée et apatride, en portant une attention particulière aux besoins des personnes LGBTQIA+, des indigènes, des Noirs africains et afrodescendants, en priorisant les options de service physiques et téléphoniques, en plus des services en ligne, pour garantir l'accessibilité (numérique, physique, auditive et visuelle) à tous les membres de la communauté.

CN_E3_T3_S3_P2

Proposition synthétisée **non** prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Développer et mettre en œuvre un système intégré d'informations qui unifie les données des organes fédéraux, étatiques et municipaux liés aux migrants, réfugiés, apatrides et Brésiliens à l'étranger, avec des données géoréférencées et désagrégées par nom – en respectant l'utilisation du nom social, du genre, de l'âge, de la race, de l'ethnie, de l'orientation sexuelle et du handicap. De plus, consolider, au moins tous les quatre ans, les données désagrégées relatives à l'accès aux services publics, avec des indicateurs liés à l'emploi, la santé, le logement, la situation financière et les compétences de ces populations, garantissant une large diffusion et permettant la génération de données statistiques pour l'évaluation, le suivi et la mise en œuvre de politiques publiques spécifiques.

CN_E3_T3_S4_P1

Élaborer et réviser périodiquement des matériaux d'information multilingues, en partenariat avec les organes gouvernementaux, les entités de la société civile et avec la participation des leaders et des représentants des migrants, réfugiés et apatrides, afin de rendre disponibles en permanence des matériaux sous différents formats (brochures, applications, sites web, dépliants, affiches et QR Codes) contenant des informations complètes sur la régularisation documentaire, la délivrance de visas, les droits et obligations des migrants, réfugiés et apatrides, ainsi que l'accès aux services publics et privés et aux programmes sociaux. Les matériaux aborderont également les mécanismes de lutte contre les violations des droits, les informations sur la traite des êtres humains et le trafic de personnes, la santé sexuelle et reproductive, la diversité sexuelle, de genre, d'âge, raciale et ethnique, ainsi que les droits des personnes en situation de handicap (PcD), et les droits spécifiques des enfants, adolescents, femmes et personnes âgées, conformément à la législation brésilienne. La loi sur la location immobilière et la politique de logement seront également abordées, garantissant l'accès à un logement sûr, ainsi que les protocoles d'inclusion dans le milieu de travail, en tenant compte des besoins des communautés spécifiques.

CN_E3_T3_S2_P1

Axe 3: Comptage des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
25	3	CN_E3_T1_S1_P4	188	Oui
26	3	CN_E3_T1_S2_P1	187	Oui
27	3	CN_E3_T2_S1_P1	180	Oui
28	3	CN_E3_T2_S1_P4	177	Oui
29	3	CN_E3_T2_S2_P3	171	Oui
30	3	CN_E3_T3_S2_P1	20	Non
31	3	CN_E3_T3_S3_P1	178	Oui
32	3	CN_E3_T3_S4_P2	184	Oui
33	3	CN_E3_T1_S1_P1	142	Oui
34	3	CN_E3_T1_S3_P1	179	Oui
35	3	CN_E3_T3_S3_P2	157	Oui
36	3	CN_E3_T3_S4_P1	35	Non

Axe 4: Gouvernance et participation sociale

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Créer un Secrétariat national des migrations, du refuge, de l'apatridie, du déplacement interne et international, avec un budget alloué et des noyaux régionaux, rendant compte directement à la Présidence de la République, qui, entre autres actions, coordonne, met en œuvre et surveille les politiques publiques en faveur des migrants, réfugiés et apatrides. Il favorisera la création de comités avec la participation directe des organisations de migrants, réfugiés et apatrides, de manière intersectorielle, prenant en compte le genre, la sexualité, la race et le pays d'origine. Il fournira des conseils sur l'intégration professionnelle, la reconnaissance des diplômes et l'accès à l'enseignement de la langue portugaise. Il élaborera des programmes d'accueil de faible, moyenne et haute complexité, favorisera la mise en place de services multilingues et l'acquisition d'équipements informatiques et d'accès à Internet dans les états frontaliers. Il organisera des concours publics pour élargir les équipes techniques dans les organismes liés à la migration, et créera et/ou développera des départements de travail social et de psychologie à la Police fédérale (PF) pour un accueil et un service qualifié.

CN_E4_T1_S1_P1

Établir un Conseil national des migrations, du refuge et de l'apatridie, par la force de la loi, permanent et délibératif, avec des ressources fédérales prévues dans la Loi d'orientation budgétaire (LOA) et la Loi de directives budgétaires (LDO), en respectant le pacte fédératif composé de manière tripartite entre le secteur public, la société civile et les représentants des migrants, réfugiés et apatrides, avec 50 % de la représentation provenant des migrants, réfugiés et apatrides. Ce conseil sera chargé de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre de la Politique nationale de migration, de refuge et d'apatridie, avec des mandats définis par des élections du conseil, organisées conformément à son règlement interne. Le conseil devra prendre en compte le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, l'ethnie, les peuples autochtones, les handicaps et la diversité linguistique.

CN_E4_T1_S1_P2

Créer un Fonds national pour les migrations, le refuge, l'apatridie et le déplacement interne et international, doté d'une allocation budgétaire propre garantie dans la Loi de directives budgétaires (LDO) et la Loi de finances (LOA), composé également de biens et de valeurs expropriées d'organisations criminelles impliquées dans le trafic de personnes, de dons et d'autres sources de financement, tout en respectant le pacte fédératif. Ce fonds sera géré par un Conseil national tripartite (Société civile, Gouvernement et bénéficiaires), avec des attributions de surveillance et de propositions, ainsi que des mécanismes de redistribution aux États et aux municipalités, assurant transparence et efficacité, incluant des indicateurs dans les instruments de planification et la création de normes d'opération de base pour la politique migratoire. Le fonds aura pour responsabilité de cofinancer les services sociaux et d'assistance, ainsi que les services de santé, d'éducation, de culture, de travail et de revenus, en mettant l'accent sur les régions frontalières, les capitales, les villes à fort mouvement migratoire et les zones à haut risque de catastrophes environnementales. En outre, il encouragera la mise en œuvre de programmes de logement et la formation des professionnels ; étendra les services consulaires pour les Brésiliens à l'étranger ; soutiendra le dialogue pour élargir les services consulaires au Brésil ; favorisera la régularisation migratoire et la recherche sur les migrations, le refuge et l'apatridie.

CN_E4_T1_S2_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Élaborer, surveiller et mettre en œuvre un Plan national pour les migrations, le refuge, l'apatridie et les déplacements internes et internationaux, avec une dotation budgétaire, impliquant directement les organisations de migrants, réfugiés et apatrides ou leurs dirigeants, et définissant des lignes directrices intersectorielles pour les actions dans les domaines de la santé, de l'éducation, du travail, du logement, de l'assistance sociale, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophes, en prenant en compte les questions de genre, de race, d'ethnie, d'orientation sexuelle, d'âge et de handicap. Le plan doit créer des mécanismes pour consolider les droits de la Loi sur la migration, promouvoir la participation sociale à travers des conseils au niveau fédéral, régional et municipal; établir des normes pour l'intégration des migrants, réfugiés, apatrides et Brésiliens rapatriés; prévoir un système national de données sur la migration; garantir l'accès aux services publics sans obstacles; prévoir une allocation budgétaire spécifique et encourager le cofinancement entre les entités fédérales, ainsi que des stratégies contre le racisme et la discrimination. Le plan sera mis à jour tous les quatre ans, en prenant en compte obligatoirement les propositions les plus récentes de la COMIGRAR et les délibérations du Conseil national pour les migrations, le refuge, l'apatridie et les déplacements internes et internationaux.

CN_E4_T1_S3_P1

Décentraliser l'action des entités gouvernementales responsables de la régularisation migratoire et documentaire à travers des centres de référence régionaux spécialisés et multilingues pour l'accueil de la population migrante, réfugiée et apatride ; mettre en place des modalités de service qui intègrent et simplifient les démarches dans des lieux où sont délivrés d'autres types de documents (carte d'identité, permis de conduire, CPF, RNM), ainsi que la formation continue des agents publics dans différents secteurs afin de promouvoir l'intégration socioéconomique.

CN_E4_T1_S4_P2

Encourager la campagne "Aqui Vivo, Aqui Voto" pour rouvrir et étendre la PEC n° 25/2012, visant à garantir le droit de vote aux migrants, réfugiés et apatrides pour les élections des présidents, gouverneurs, maires, députés, sénateurs, conseillers municipaux et conseillers de la protection de l'enfance, en respectant le droit à l'utilisation du nom social et à l'identité de genre, et en mettant en valeur la participation politique pleine des femmes, en particulier des femmes noires (noires ou métisses), indigènes et migrantes auto-déclarées comme indigènes. De plus, élaborer des critères plus appropriés de durée de résidence au Brésil pour accéder au droit de vote, en considérant deux ans pour les élections municipales et quatre ans pour les élections régionales et fédérales.

CN_E4_T2_S1_P1

Garantir la représentation des migrants, réfugiés et apatrides dans les processus décisionnels des conseils et comités sectoriels existants au niveau fédéral, régional et municipal, tels que ceux de la santé, de l'éducation, de la culture et de l'assistance sociale, en veillant à ce qu'au moins 50 % de cette représentation soit composée de femmes ; promouvoir la participation directe de ces populations à travers des forums, des assemblées et des conférences nationales biennales sur la migration, le refuge et l'apatridie, ainsi que lier la validation des audiences publiques et des groupes de travail sur les politiques migratoires à la présence majoritaire de migrants, réfugiés et apatrides.

CN_E4_T2_S1_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Créer une agence fédérale autonome spécialisée dans la migration, le refuge, l'apatridie, les déplacements internes et internationaux, rendant compte au MJSP, qui couvre les états et les municipalités, avec la participation d'organisations de migrants, chargée de centraliser les processus de régularisation des documents, y compris les visas humanitaires, les résidences temporaires et les demandes d'asile ; mettre en place des flux différenciés pour la migration régulière, les déplacements forcés, internes et internationaux, et le processus de regroupement familial. De plus, parmi d'autres actions, disposer d'une médiation pour recevoir les plaintes et aider les migrants, réfugiés et apatrides en matière de documentation et d'intégration socioéconomique ; en outre, régionaliser les services en assurant l'installation de points de service dans toutes les capitales, le district fédéral, dans les villes et celles ayant souffert de catastrophes environnementales et climatiques, et unifier les services en un seul endroit, y compris une plateforme numérique, facilitant l'accès aux différents types de documents et services.

CE_E4_T1_S1_P3

Réviser et réglementer l'article 37, paragraphe I de la Constitution fédérale de 1988, afin de permettre aux migrants, réfugiés et apatrides de participer à des concours publics et d'occuper des postes, emplois et fonctions publiques à tous les niveaux fédératifs, sans nécessiter la naturalisation.

CN_E4_T2_S2_P1

Fournir un soutien financier et technique pour encourager la création d'associations, de collectifs, de comités et de conseils qui favorisent la permanence des migrants, réfugiés et apatrides dans ces espaces; encourager les leaders à assumer des rôles au sein des conseils et comités, ainsi que créer des réseaux de soutien et de mentorat pour renforcer la représentation de ces communautés. Mettre en œuvre des programmes de formation et de renforcement du pouvoir politique, en particulier pour les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, à travers des formations sur les politiques publiques et la participation sociale.

CN_E4_T2_S3_P2

Proposition synthétisée **non** prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Étendre et renforcer, avec une garantie budgétaire dans la LOA, les partenariats entre le gouvernement, les organisations de la société civile, les universités et les agences internationales qui travaillent avec ou ont été fondées par des migrants, réfugiés ou apatrides. Promouvoir des programmes de formation en leadership et en plaidoyer pour les migrants, réfugiés et apatrides, leur permettant de participer à la défense de leurs droits et à la prise de décisions ; renforcer la participation de la société civile dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ; promouvoir des initiatives de soutien aux réseaux offrant des orientations et des services documentaires, y compris la formation continue, les médiateurs culturels et linguistiques, les équipements informatiques, ainsi que la construction de flux et de protocoles de référence.

CN_E4_T1_S5_P1

Promouvoir et garantir le droit des personnes migrantes, réfugiées et apatrides à adhérer librement à des mouvements politiques et à des partis politiques, en assurant leur droit d'être élues en tant que représentantes/candidates à des postes électifs dans différents espaces de participation politique/sociale, en respectant le droit à l'utilisation du nom social et à l'identité de genre, et en garantissant le droit d'être élues pour des postes électifs au niveau municipal, régional et fédéral pour les résidents permanents, avec un temps minimum de résidence dans le pays.

CN_E4_T2_S2_P2

Axe 4: Comptage des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
37	4	CN_E4_T1_S1_P1	138	Oui
38	4	CN_E4_T1_S1_P2	137	Oui
39	4	CN_E4_T1_S2_P1	133	Oui
40	4	CN_E4_T1_S3_P1	141	Oui
41	4	CN_E4_T1_S4_P2	139	Oui
42	4	CN_E4_T2_S1_P1	128	Oui
43	4	CN_E4_T2_S3_P1	128	Oui
44	4	CE_E4_T1_S1_P3	114	Oui
45	4	CN_E4_T1_S5_P1	17	Non
46	4	CN_E4_T2_S2_P1	126	Oui
47	4	CN_E4_T2_S2_P2	18	Non
48	4	CN_E4_T2_S3_P2	128	Oui

Axe 5: Regularisation migratoire et documentaire

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Améliorer le processus de demande d'asile à travers un système plus rapide, en accélérant les procédures et en garantissant une analyse efficace et équitable des demandes, sans compromettre la qualité de l'évaluation. Cela inclut une plus grande disponibilité de créneaux d'attention par la PF (Police Fédérale), l'optimisation et une meilleure accessibilité du SISCONARE, ainsi que la mise en œuvre de mesures pour réduire le temps d'attente à un maximum de 12 mois pour la décision finale du CONARE sur la demande, en veillant à ce que les demandeurs aient accès aux services de base en présentant le protocole de demande d'asile ou le DPRNM pendant le processus. De plus, permettre la consultation du statut exact de leur demande. Faciliter la validation du permis de conduire étranger et étendre l'obtention du Passeport Brésilien pour Étrangers ("Passeport Jaune") pour les demandeurs d'asile.

CN_E5_T1_S1_P1

Créer un système en ligne centralisé pour la demande et le traitement des visas humanitaires afin d'élargir l'octroi de ces visas aux ressortissants de pays en situation de crise humanitaire reconnue par l'État brésilien. Ce système devrait également permettre la reprise de la délivrance de visas sans exigence de parrainage communautaire pour les ressortissants d'Afghanistan. De plus, assouplir les exigences documentaires pour les visas de réunion familiale des individus originaires des pays mentionnés ci-dessus, dont les membres de la famille résident déjà au Brésil.

CN_E5_T1_S4_P1

Mettre en place un programme national de réunion familiale pour les personnes migrantes, réfugiées et apatrides, en simplifiant et accélérant le processus d'obtention de visas pour les membres de la famille, avec une analyse prioritaire et un délai maximal de 30 jours. Ce programme devrait inclure la reconnaissance des spécificités de genre et de race, la priorité aux groupes vulnérables et aux personnes en provenance de pays en crise humanitaire, la motivation des décisions de rejet, ainsi que la possibilité de couvrir les frais de transport dans des cas exceptionnels, avec la possibilité de réunion familiale pour les demandeurs de reconnaissance du statut de réfugié. Il est également nécessaire de créer un système unifié et transparent pour la demande et le suivi en ligne des demandes de réunion familiale, ainsi qu'un organisme spécifique au sein du DEMIG pour la gestion de ces demandes.

CN_E5_T1_S6_P1

Développer un système intégré entre les différents services publics nationaux pour simplifier les processus de documentation et d'enregistrement des migrants, réfugiés et apatrides, à travers la création ou la révision d'une plateforme similaire au système CadÚnico et Gov.br. Cette plateforme serait dédiée à la collecte et au stockage permanent des documents, en guidant le processus d'envoi de la pré-documentation tout en garantissant la confidentialité des procédures. Elle permettrait également la prise de rendez-vous et la consultation de l'état du processus. En outre, ce système serait intégré à l'application Carteira Digital do Migrante, facilitant le suivi des démarches et des demandes auprès des organismes publics.

CN_E5_T1_S7_P2

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Établir des statuts migratoires spécifiques pour les "déplacés environnementaux", tant internes qu'internationaux, garantissant à ces personnes un accès prioritaire aux services publics, au financement public et au crédit, tout en optimisant leur régularisation documentaire. Reconnaître légalement que les catastrophes environnementales (conformément à la Loi 12.608/2012 et la Loi 14.750/2023) et les changements climatiques (Loi 12.187/2009) peuvent entraîner de graves violations généralisées des droits humains, conformément à l'Article 1, paragraphe III, de la Loi 9.474/97. Créer un comité intersectoriel, impliquant la société civile, pour la production de données et la cartographie sociodémographique des déplacés environnementaux internes et internationaux, avec l'inclusion dans le PN-PDC et le PNA de mesures et de protocoles spécifiques pour l'accompagnement de ces populations, ainsi que des mécanismes d'écoute.

CN_E5_T1_S2_P3

Élargir la validité de l'autorisation de résidence temporaire et/ou du visa étudiant pour couvrir toute la durée du programme, qu'il soit technique, de premier cycle ou de deuxième cycle, afin d'éviter les situations de séjour irrégulier dans le pays. De plus, accorder un délai supplémentaire d'au moins un an, sans frais de renouvellement, après la fin des études. Le diplôme, le certificat de fin d'études ou la déclaration de compétence en portugais CELPE-BRAS doivent être acceptés comme documents valides pour le renouvellement de la résidence temporaire et/ou du visa étudiant, sans exigence d'autres documents. Proposer des modifications dans le décret en vigueur, les arrêtés et le manuel du candidat des programmes PEC-G et PEC-PG pour :

1. Permettre aux étudiants de travailler légalement pendant leurs études, par la délivrance d'une carte de travail temporaire, dans les mêmes conditions que les demandeurs d'asile.

2. Ajuster le montant de la bourse PROMISAES pour qu'elle corresponde, au minimum, à la valeur d'un salaire minimum.

3. Garantir la rapidité dans l'émission des diplômes, permettant aux étudiants qui souhaitent rester au Brésil après leurs études de recevoir leur diplôme directement dans le pays, qu'il soit au format physique ou numérique, sans avoir à retourner dans leur pays d'origine pour le récupérer dans une mission diplomatique.

4. Exempter les étudiants des programmes PEC-G et PEC-PG des frais de reconnaissance de signature sur les diplômes, transférant ces coûts au Ministère de l'Éducation (MEC) et/ou à l'institution d'enseignement supérieur où l'étudiant a obtenu son diplôme.

CN_E5_T1_S3_P1

Simplifier le processus de naturalisation en assouplissant les exigences documentaires des pays d'origine des réfugiés, des résidents humanitaires et des apatrides, notamment pour ceux venant de pays qui n'ont pas de représentation diplomatique au Brésil, et pour les personnes vulnérables qui ne peuvent pas assumer les frais consulaires. Cela comprendrait la facilitation de l'obtention des documents nécessaires, en tenant compte des violations graves et généralisées des droits de l'homme dans leur pays d'origine.

CN_E5_T1_S5_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Élaborez et mettez en œuvre un protocole national d'accueil des migrants, réfugiés et apatrides au Brésil, en établissant des paramètres directeurs pour un accès effectif à tous les services publics et privés. Assurez un accueil équitable et humanisé, réduisez la bureaucratie et éliminez les obstacles à l'accès aux processus de régularisation migratoire, à l'émission de documents, aux programmes, projets, services, avantages sociaux et politiques publiques. Incluez des orientations techniques pour un accueil typifié au niveau national, en favorisant une approche interculturelle et un langage accessible, tenant compte des langues parlées par la population migrante locale. De plus, créez un diagramme de flux impliquant tous les organes ayant une mission dans ce domaine.

CN_E5_T1_S7_P1

Promouvoir une révision normative pour assouplir la présentation de documents du pays d'origine dans les processus de régularisation migratoire, en priorisant les cas des pays sans représentation diplomatique au Brésil, les situations de graves violations des droits humains et les cas de personnes en situation de vulnérabilité économique, ou par le biais d'un processus d'amnistie ou de régularisation générale par loi ou arrêté ministériel.

CN_E5_T2_S1_P1

Mettre en place une réglementation migratoire flexible qui élargit les critères d'exemption des frais et des amendes, dispense la traduction assermentée en acceptant la traduction simple, et pour le premier RNM des enfants et des adolescents.

CN_E5_T2_S1_P2

Proposition synthétisée non prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Standardiser et simplifier les flux de régularisation migratoire sur l'ensemble du territoire national, en créant une législation nationale qui unifie les critères de manière flexible pour toutes les personnes migrantes, réfugiées et apatrides, indépendamment du pays d'origine ; créer des centres intégrés de services spécialisés et organiser des campagnes de services de la Police Fédérale, de la Receita Federal et d'autres services ; garantir la disponibilité de médiateurs culturels et communautaires lors des prestations de services ; et assouplir de 30 jours, à partir de la date d'expiration indiquée sur le document d'identification, le renouvellement des documents.

CN_E5_T1_S7_P3

Réaffirmer l'engagement de l'État brésilien à reconnaître la condition de réfugié conformément à la définition de la Déclaration de Carthagène de 1984, en élargissant les critères de concession du statut de réfugié et en adoptant cette reconnaissance pour des raisons liées à la violence généralisée et aux violations massives des droits humains. De plus, proposer la validation du permis de conduire étranger et l'abrogation du passeport jaune pour les demandeurs d'asile, les peuples indigènes et les personnes bénéficiaires d'un accueil humanitaire.

CN_E5_T1_S1_P2

Axe 5: Comptage des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
49	5	CN_E5_T1_S1_P1	143	Oui
50	5	CN_E5_T1_S4_P1	144	Oui
51	5	CN_E5_T1_S6_P1	150	Oui
52	5	CN_E5_T1_S7_P2	120	Oui
53	5	CN_E5_T1_S1_P2	17	Non
54	5	CN_E5_T1_S2_P3	143	Oui
55	5	CN_E5_T1_S3_P1	145	Oui
56	5	CN_E5_T1_S5_P1	133	Oui
57	5	CN_E5_T1_S7_P1	117	Oui
58	5	CN_E5_T1_S7_P3	55	Non
59	5	CN_E5_T2_S1_P1	137	Oui
60	5	CN_E5_T2_S1_P2	138	Oui

Axe 6: Lutte contre les violations des droits

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Créer, mettre en œuvre, surveiller et évaluer un flux spécialisé d'assistance et de suivi multilingue pour les migrants, réfugiés et apatrides victimes de violence basée sur le genre, en tenant compte des spécificités des territoires, impliquant divers équipements et services pour faciliter l'accès aux services de protection, d'assistance sociale et de santé, y compris des personnes de la communauté migrante elle-même. Promouvoir et/ou faciliter le recrutement de migrants au sein des équipes. Former l'ensemble du réseau de prise en charge de la violence contre les femmes à l'accueil humanisé et inclusif des femmes migrantes, réfugiées et apatrides, en garantissant l'efficacité de ces actions au niveau national par la formulation d'une politique ou d'un plan national de lutte contre le racisme et la xénophobie. Prêter attention aux besoins territoriaux pour cartographier les nécessités que chaque service doit prendre en compte et promouvoir l'action et la formation sur les questions de violence de genre et de droits des femmes, de manière intersectionnelle, avec des médiateurs culturels.

CN_E6_T1_S1_P3

Créer un programme de formation multilingue et continue en droits humains destiné aux migrants, réfugiés et apatrides, axé sur la diffusion d'informations sur les formes existantes de violations des droits et les législations brésiliennes qui peuvent servir de base pour l'accueil et la protection des droits des femmes, des enfants et adolescents, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des peuples autochtones et de la population LGBTQIA+. Assurer la participation de la population migrante, réfugiée et apatride à la formulation et à la mise en œuvre du programme.

CN_E6_T2_S2_P5

Promouvoir des campagnes de sensibilisation et d'éducation continues, avec la participation des migrants, réfugiés et apatrides dans les écoles municipales, étatiques, techniques et les institutions d'enseignement supérieur, ainsi que dans les associations familiales liées aux espaces éducatifs et aux réseaux communautaires, en prenant en compte la transversalité des contenus relatifs au genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge, au handicap, à la race, à l'ethnie, à la croyance, à la religion, à la culture et à la nationalité, entre autres, avec un accent particulier sur les migrants, réfugiés et apatrides, ainsi que sur leurs droits et devoirs, les formes de violence auxquelles ils sont confrontés et les mécanismes de protection et de dénonciation disponibles. Les campagnes doivent inclure des stratégies de prévention du harcèlement fondé sur la xénophobie, conformément aux directives du MEC pour l'éducation dans le pays. Mettre en œuvre la Commission de Médiation des Conflits, prévue par le MEC, dans les États et les municipalités.

CN_E6_T1_S2_P2

Garantir le soutien juridique des communautés indigènes en situation de migration, de réfugié et d'apatridie, en facilitant la reconnaissance des personnes s'identifiant comme peuples autochtones dans les catégories de race/couleur des enquêtes et des recensements de l'IBGE. Garantir des espaces dédiés aux indigènes, en favorisant leur inclusion dans les politiques publiques indigénistes brésiliennes, conformément aux droits garantis par la Constitution fédérale de 1988. Collaborer avec la FUNAI pour reconnaître les ethnies indigènes réfugiées et migrantes, en adaptant les politiques d'assistance sociale, d'éducation, de santé, de travail, de génération de revenus, de logement et de culture pour leur insertion dans la société brésilienne, en tenant compte des contextes périurbains, urbains et ruraux, et en facilitant l'accès à des droits spécifiques.

CN_E6_T2_S2_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Garantir l'accès des femmes migrantes, réfugiées et apatrides à des emplois formels, en élargissant l'offre de crèches et de soutien à la petite enfance. Assurer l'accès au réseau de santé "Rede Cegonha", en tenant compte de la diversité ethnique et raciale, en particulier pour les migrantes indigènes, avec une assistance interculturelle et une médiation linguistique, en respectant le droit à un accouchement humanisé et culturellement sensible. Inclure dans la politique nationale sur les migrations, le refuge et l'apatridie une approche de genre et de maternité transnationale, garantissant l'accès à la détention à domicile et d'autres droits facilitant les soins à distance pour leurs enfants, y compris pour les femmes incarcérées et les femmes libérées. Impliquer les femmes migrantes, réfugiées et apatrides dans l'élaboration, la planification et la mise en œuvre de la politique nationale de soins.

CN_E6_T2_S2_P4

Établir une politique et un plan national d'attention aux femmes migrantes, réfugiées et apatrides, en tenant compte des interseccionalités, avec la participation de professionnelles migrantes, réfugiées et apatrides, de préférence des femmes. Garantir une allocation budgétaire fédérale spécifique, assurant une protection et établissant un flux spécialisé d'attention et de suivi pour les femmes migrantes, réfugiées et apatrides victimes de violence basée sur le genre, en protégeant la maternité transnationale. Assurer l'égalité d'accès à la logement, l'éducation, le travail, la génération de revenus, la santé et les services sociaux. Créer et renforcer des centres ou points de soutien à la Casa da Mulher Brasileira et dans d'autres espaces publics, en offrant des informations sur les droits, les services publics, les opportunités d'emploi et les cours de langue portugaise. Mettre en œuvre des programmes axés sur la santé mentale et promouvoir des campagnes culturellement sensibles contre les inégalités de genre, la violence domestique et les féminicides, en utilisant des matériaux d'information multilingues. Former tout le réseau d'assistance aux femmes victimes de violence.

CN_E6_T2_S2_P3

Création, par le gouvernement fédéral, d'une plateforme permettant aux personnes migrantes, réfugiées et apatrides de dénoncer les violations des droits sociaux, civils et politiques par le biais de la génération de statistiques, facilitant la collecte et l'analyse des données pour étayer les politiques publiques de la manière la plus accessible possible, et permettant une identification rapide et efficace des principales zones de vulnérabilité et de violations des droits.

CN_E6_T2_S1_P4

Promouvoir la formation des professionnels du réseau public, en mettant l'accent sur la médiation interculturelle, l'alphabétisation raciale et les droits humains, pour garantir un accueil qualifié des migrants, réfugiés, apatrides et peuples indigènes. Mettre en place des mécanismes de dénonciation anonyme dans différentes langues et garantir des réponses efficaces face aux violations des droits humains, en créant des protocoles et des flux d'assistance spécifiques. Établir des calendriers de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre, afin d'identifier et d'ajuster les stratégies si nécessaire. Promouvoir l'adaptation des institutions publiques pour garantir l'accessibilité et l'inclusion de tous les publics, en particulier ceux en situation de vulnérabilité.

CN_E6_T1_S1_P5

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Mettre en place des mesures pour garantir que les migrants détenus ou en situation de détention aient accès à des avocats et défenseurs ayant des compétences interculturelles, linguistiques et religieuses, en renforçant les directives nationales sur les droits des migrants, réfugiés et apatrides, en tenant compte de toutes leurs interseccionalités, privées de liberté, conformément aux normes et résolutions en vigueur. Créer un médiateur pour surveiller le respect de ces directives dans les établissements pénitentiaires, en prévoyant l'embauche de migrants précédemment incarcérés pour travailler dans ces services. De plus, mettre en place des services pour l'autonomisation des migrants lors de leur sortie de prison.

CN_E6_T2_S2_P7

Mettre en place une politique ou un plan national de lutte contre le racisme et la xénophobie à l'encontre des réfugiés, migrants et apatrides à travers des campagnes préventives éducatives sur les médias sociaux, dans les zones restreintes et libres des aéroports et gares, aux postes frontières, dans les abris et autres services publics d'assistance. Ces campagnes devraient aborder les différentes formes de traite des êtres humains, en accordant une attention particulière aux personnes en mobilité humaine, aux peuples indigènes, aux enfants, aux femmes, aux migrants en conflit avec la loi, aux personnes afrodescendantes, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux membres de la communauté LGBTQIA+.

CN_E6_T2_S2_P9

Proposition synthétisée **non** prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Mettre en place des médiateurs culturels migrants, réfugiés et apatrides pour gérer des lignes d'assistance nationales multilingues (numéro d'urgence), intégrées dans les municipalités de plus de 200 000 habitants, ainsi que dans les états et le District fédéral, et en liaison avec la Commission des Droits de l'Homme de la Chambre des Députés, avec une communication ouverte avec les ambassades et consulats, selon les besoins de la population migrante, y compris les populations sans représentation consulaire dans le pays. L'objectif est de recevoir et d'enregistrer les plaintes concernant des violations des droits et des difficultés d'accès aux prestations, programmes et initiatives, et d'effectuer des analyses et des recommandations pour des améliorations. Les lignes d'assistance doivent être dotées d'une équipe spécialisée dans l'assistance humanitaire dans les principales langues de ces groupes, en priorité des migrants, réfugiés et apatrides, garantissant un accès aux droits et prévenant les violations, tout en offrant des espaces et des canaux sécurisés pour l'accueil et les plaintes.

CN_E6_T1_S1_P1

Réaliser un recensement et créer une base de données avec le soutien des Secrétariats à la Justice des états et des municipalités, incluant les données des DELEMIG (Départements des Migrants), du CadÚnico (Système d'Identification Unique) et les notifications de violences dans les services de santé, afin d'identifier les cas de violations des droits des migrants, réfugiés et apatrides par région. Cela permettra d'établir des diagnostics nationaux, régionaux et locaux concernant cette population vulnérable et les violations des droits, en plus de servir de base pour l'élaboration de politiques publiques de prévention des violations.

CN_E6_T2_S1_P2

Axe 6: Comptage des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
61	6	CN_E6_T1_S1_P1	32	Non
62	6	CN_E6_T1_S1_P3	131	Oui
63	6	CN_E6_T2_S2_P5	135	Oui
64	6	CN_E6_T1_S2_P2	141	Oui
65	6	CN_E6_T2_S1_P2	14	Non
66	6	CN_E6_T2_S2_P1	145	Oui
67	6	CN_E6_T2_S2_P4	153	Oui
68	6	CN_E6_T2_S2_P3	143	Oui
69	6	CN_E6_T2_S1_P4	67	Oui
70	6	CN_E6_T1_S1_P5	159	Oui
71	6	CN_E6_T2_S2_P7	140	Oui
72	6	CN_E6_T2_S2_P9	148	Oui

Moções

Les **motions** sont des manifestations politiques de la 2ème COMIGRAR et ont pu être présentées par les personnes déléguées ou invitées via un formulaire mis à disposition des participants pendant les GT.

Conformément au Règlement Intérieur de la conférence, les motions devaient être souscrites par un minimum de 25 participants, parmi les personnes déléguées, invitées, observatrices et le public général; présenter un contenu directement lié aux axes thématiques de la conférence; respecter les principes constitutionnels et de défense des droits humains; être rédigées selon le modèle fourni par l'équipe d'organisation; être remises jusqu'à 18h30 le 9 novembre 2024 aux équipes de coordination des Mini-plénières.

Ainsi, après évaluation, 34 motions sur des thèmes variés ont été validées et sont listées ci-après.

Motion 1

Date: 09/11/2024

Type: Soutien

Proposants: 111 signatures

Destinataire(s): Coordination Publique pour les Immigrants et Organisation de la 2ème COMIGRAR

Titre de la motion: Abdulbaset Jarover – Hortense Mbuyi

Contenu de la motion: "Motion Honorable -

"Nous voulons que la COMIGRAR ne mette pas plus de 10 ans pour se produire à nouveau. Nous avons besoin que les propositions approuvées aient un suivi et un accompagnement proche de toute la population migrante du Brésil. Plus grande participation sociale, indépendante du Gouvernement. Que lors de la prochaine COMIGRAR nous nous réunissions à nouveau pour discuter des avancées de la Politique Nationale d'Immigration, de Refuge et d'Apatridie. Nous proposons que la COMIGRAR se déroule au début du premier semestre de l'année 2026".

Même motion, deuxième page:

"MOTION HONORABLE

Nous voulons que la COMIGRAR ne mette pas plus de 10 ans pour se produire à nouveau. Nous avons besoin que les propositions approuvées aient un suivi et un accompagnement proche de toute la population migrante au Brésil. Plus grande participation sociale, indépendante du Gouvernement. Que lors de la prochaine COMIGRAR nous nous réunissions à nouveau pour discuter des avancées de la Politique Nationale d'Immigration, de Refuge et d'Apatridie. Nous proposons que la troisième Édition de la COMIGRAR se déroule au premier semestre de l'année 2026. Nous remercions de votre attention et croyons en sa réalisation".

Motion 2

Date: 09/11/2024

Type: Soutien

Proposants: 29 signatures

Destinataire(s): Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Titre de la motion: Urgence climatique causant des déplacements et migration climatique.

Contenu de la motion:

"Les catastrophes naturelles ont provoqué un record de 32,6 millions de déplacements internes en 2022, dont 98% ont été causés par des risques liés au climat, comme les inondations, les tempêtes, les incendies de forêt et les sécheresses, selon le Centre de Surveillance des Déplacements Internes (IDMC). L'émergence des migrants climatiques est liée non seulement aux événements naturels – comme les inondations, les cyclones, les sécheresses ou les tremblements de terre – qui prennent des proportions extrêmes à cause du réchauffement de la planète, mais aussi et principalement à l'action de l'homme et à la crise du capitalisme.

La présente motion souligne la responsabilité de l'État dans la construction de politiques publiques participatives qui articulent la thématique des migrations et du refuge avec la question de l'urgence climatique, notamment en vue de la réalisation de la COP30 au Brésil l'année prochaine".

Motion 3

Date: 09/11/2024

Type: Proposition de mise en œuvre administrative

Proposants: 27 signatures

Destinataire(s): Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique et Police Fédérale

Titre de la motion: Mise en œuvre d'un service multilingue dans les Départements de la Police Fédérale et amélioration du système web de prise de rendez-vous pour la documentation des migrants, réfugiés et apatrides.

Contenu de la motion:

"Mise en œuvre d'un service multilingue dans les Départements de la Police Fédérale pour garantir un service efficace et accessible aux migrants, réfugiés et apatrides, surmontant les barrières linguistiques et culturelles, en recrutant des migrants, réfugiés, apatrides ou personnes parlant couramment des langues étrangères pour agir comme facilitateurs ou interprètes dans les bureaux des villes capitales et des villes à fort volume migratoire, ainsi qu'améliorer techniquement l'intégrité, l'efficacité et la qualité du service du système en ligne (site web) de prise de rendez-vous de la Police Fédérale, résolvant les problèmes actuels de lenteur, d'intermittence du service, de retards et de difficultés pour les rendez-vous, en plus d'implémenter de nouvelles technologies sur ce site ou de créer des applications de service virtuel multilingue".

Motion 4

Date: 09/11/2024

Type: Soutien

Proposants: 46 signatures

Destinataire(s): Commission Organisatrice de la 2ème Comigrar

Titre de la motion: Soutien pour le regroupement familial des Haïtiens.

Contenu de la motion:

"Les délégués présents à la II COMIGRAR déclarent publiquement que depuis sa publication en avril 2023, de nombreux problèmes sont survenus pour demander le regroupement familial, en plus du retard dans l'analyse du processus, et même lorsqu'une décision est approuvée, elle n'est pas effective, étant donné que l'ambassade du Brésil en Haïti ne répond pas à la demande.

Ainsi, nous énumérons ci-dessous que:

- Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) a affirmé sur son site que le processus serait analysé en 30 jours, cependant en raison du manque de transparence, il n'a pas été possible de suivre adéquatement la situation des Processus, dont beaucoup restent sans mouvement sur la page de consultation du Système MigranteWeb.
- Le non-respect de ce qui a été déterminé dans le paragraphe 3 de l'article 1 de l'ordonnance, qui stipule que: "Dans l'octroi de l'autorisation de résidence préalable et du visa temporaire correspondant dont traite le caput, une attention particulière sera accordée aux demandes des femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées et leurs groupes familiaux".
- Le Système MigranteWeb, créé pour gérer les autorisations de résidence de travail, a été adopté pour une utilisation dans la demande de regroupement familial des Haïtiens et a présenté plusieurs problèmes.
- Les Paragraphes 3 et 4 de l'art. 6 de l'ordonnance 38 affirment qu'après l'analyse des documents par le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, le visa devrait être délivré par le Ministère des Relations Extérieures par l'ambassade à Port-au-Prince après publication au DOU, mais il n'y a pas eu d'émission de visa par l'Ambassade à Port-au-Prince.
- L'exigence de l'Ambassade du Brésil à Port-au-Prince que les membres de la famille du demandeur se présentent pour un entretien et la remise de documents comme condition pour l'émission du visa est impossible en raison de la situation de violence, avec des enlèvements et des assassinats commis par des gangs à Port-au-Prince, largement rapportés par les médias. S'ajoute la difficulté de quitter Haïti et venir au Brésil par manque de vols commerciaux, y compris pour les membres de la famille qui ont déjà eu leur visa de regroupement familial approuvé, ce qui a entraîné l'expiration du délai de validité, nécessitant une prolongation ou une exemption.

Face à ce scénario, nous demandons:

- que l'Union agisse de manière à dispenser de la nécessité de visa ceux qui ont déjà eu leur autorisation préalable de regroupement familial approuvée, au moyen d'une liste émise par le Gouvernement brésilien par note diplomatique, avec communication à la République d'Haïti et aux compagnies de transport aérien responsables. Nous ajoutons que cette situation pourrait être un motif réglementé en attention aux articles 174 du décret 9.199/2017.
- que la demande et la libération d'autorisation de voyage pour regroupement familial soit réalisée uniquement par voie numérique et une fois libéré et publié le droit au regroupement familial, le visa soit immédiatement émis au Brésil et non par l'Ambassade à Port-au-Prince;
- que soit inversée la situation des membres de la famille qui ont reçu un visa, mais en raison du manque de transport aérien entre Haïti et le Brésil ont vu leurs visas expirés ou périmés.
- qu'il y ait respect du paragraphe § 3° de l'Article 1° de l'ordonnance qui priorise les Demandes de femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées et leurs groupes familiaux
- que le gouvernement brésilien agisse pour le plein rétablissement des vols commerciaux entre Haïti et le Brésil de manière à garantir la venue des membres de la famille qui ont eu le regroupement familial approuvé

Les soussignés demandent la réalisation immédiate de ces actions pour garantir le droit de regroupement familial aux familles haïtiennes".

Motion 5

Date: 09/11/2024

Type: Répudiation

Proposants: 28 signatures

Destinataire(s): Commission Organisatrice Nationale – Les Trois Pouvoirs et l'État d'Alagoas

Titre de la motion: Lettre de répudiation sur la crise humanitaire à Maceió/AL causée par l'entreprise Braskem.

Contenu de la motion:

"Depuis 2018, Maceió vit un contexte de graves violations des droits humains et environnementaux, les communautés touchées par la catastrophe provoquée par Braskem doivent faire face à des impacts sur la santé mentale, l'isolement socio-économique et l'exclusion des zones marginalisées des processus de récupération. Le cas de Dona Pureza, une habitante du Flexal qui s'est donné la mort après des années de souffrance illustre l'extrême vulnérabilité des populations exposées à la catastrophe. Son décès, survenu le 31/10/2024, associé au désespoir et à l'abandon, met en évidence les effets psychosociaux et le manque de soutien pour les habitants des zones affectées.

Malgré les impacts reconnus, des zones comme Flexal, rue Mangues de Abantes, Beira da lagoa à Bom Parto et Vila Saem ont été exclues de la carte officielle des zones touchées, ce qui empêche leurs habitants de recevoir les compensations et la relocalisation juste qu'ils demandent tant. Au lieu de cela, Braskem a mis en œuvre le projet Flexal, un programme de revitalisation urbaine qui ne répond pas aux besoins réels des communautés et est largement rejeté par les habitants, qui rapportent se sentir comme des "cobayes" d'un projet qui vise à améliorer l'image de l'entreprise, sans résoudre les problèmes institutionnels et de santé mentale de la communauté.

Cette situation créée par l'entreprise minière a été étouffée par le système judiciaire sous prétexte d'accélérer la résolution des conflits, créant des conditions favorables à la libre action de l'entreprise, c'est pourquoi, nous demandons la décentralisation du soutien psychologique de la part de Braskem et la mise en place de politiques publiques adéquates qui incluent les communautés dans les décisions sur leur propre récupération.

La participation populaire est uniquement symbolique, sans influencer les directions du projet. Cette exclusion continue de renforcer la souffrance sociale et la succession d'injustice environnementale, puisque les populations des zones marginalisées supportent les conséquences de la catastrophe-crime, pendant que l'entreprise continue ses actions de récupération. Face à cela, nous demandons:

- Reconnaissance des zones marginales comme touchées
- Relocalisation digne et juste
- Soutien intégral de santé mentale
- Participation populaire effective
- Surveillance et contrôle de Braskem
- Révision des accords
- Restructuration des zones"

Motion 6**Date:** 09/11/2024**Type:** Répudiation**Proposants:** 27 signatures**Destinataire(s):** Ministère de l'Égalité Raciale**Titre de la motion:** La situation des Africains au Brésil.**Contenu de la motion:**

"Nous venons par ce moyen présenter cette motion pour montrer notre préoccupation et indignation concernant la façon dont nous, Africains, sommes traités ici sur le territoire brésilien. Le Brésil montre un manque d'intérêt à prêter attention à nos demandes et aux diverses violations des droits humains qui se produisent avec nos corps dans la société.

Le racisme nous tue, nous réduit au silence et nous marginalise de manière inhumaine. La difficulté pour nous, Africains, d'accéder aux droits et/ou d'être entendus et compris est grande, car nos positions ne sont pas prises au sérieux. La résistance du Brésil à une politique publique d'intégration spécifique est une autre façon de dire que nous n'avons pas de voix. Et s'il n'y a pas de politiques publiques d'intégration ou d'accueil spécifique, c'est parce que nous ne sommes pas écoutés, car il y a plusieurs violences, ainsi que l'exclusion et la non-reconnaissance en tant qu'être humain qui a besoin d'un soutien spécifique, de manière à changer nos réalités qui sont souvent invisibilisées."

Motion 7**Date:** 09/11/2024**Type:** Soutien**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** Ministère de l'Éducation**Titre de la motion:** Création et renforcement des programmes d'accueil linguistique destinés aux enfants immigrants dans les écoles publiques.**Contenu de la motion:**

"Considérant l'augmentation significative du flux migratoire au Brésil ces dernières années et la diversité culturelle et linguistique des enfants immigrants, il est essentiel d'adopter des mesures qui garantissent l'accueil linguistique et l'inclusion de ces enfants dans l'environnement scolaire et dans la société dans son ensemble.

Assurer l'accueil linguistique est plus que promouvoir l'apprentissage du portugais : c'est garantir que ces enfants se sentent respectés et valorisés dans leur langue et culture d'origine. Cela peut être fait, mais ne se limite pas à:

- Offrir une formation continue aux enseignants et autres professionnels de l'éducation sur la diversité linguistique et qu'ils soient préparés à travailler dans des salles de classe multilingues et multiculturelles.
- Développer des matériels pédagogiques, facilitant le processus d'apprentissage du portugais et le développement des langues d'origine.
- Utiliser des méthodologies qui permettent le translanguaging, c'est-à-dire la pratique pédagogique où les enfants utilisent toutes les ressources linguistiques qu'ils possèdent, facilitant une transition plus naturelle et respectueuse vers la nouvelle langue et éviter ou diminuer les diagnostics de troubles ou TDAH, dus aux difficultés linguistiques présentées".

Motion 8**Date:** 09/11/2024**Type:** Revendication**Proposants:** 44 signatures**Destinataire(s):** En blanc**Titre de la motion:** Exclusion du morinom des documents d'identité des personnes trans, travesties et non-binaires.**Contenu de la motion:**

"Les personnes trans ont le droit de choisir le nom par lequel elles veulent être appelées et ainsi garantir le respect de leur identité. Actuellement, les personnes trans migrantes sont victimes de violations constantes des droits liés à ce sujet. Les personnes trans, travesties et non-binaires brésiliennes ont le droit à la rectification du nom social par décision du STF. Le nom civil devient un deadname et disparaît. Les personnes trans migrantes n'ont droit qu'à l'inclusion du nom social. Le deadname figure encore sur la CRNM au verso conformément à l'ordonnance DG-PF n. 11.264/2020 et sur le CPF. Cela viole le principe d'égalité entre nationaux et non-nationaux selon la disposition de la Constitution Brésilienne. Les personnes trans migrantes avec un nom social souffrent, en raison de cela, de discrimination, violence, soupçons de fraude et transphobie. Chaque fois qu'une personne trans migrante accède à un service public ou privé, elle est victime de discrimination pour avoir deux noms sur son identité, le nom assigné à la naissance et le nom choisi. Cela accroît encore plus la vulnérabilité sociale de notre communauté. Une proposition traitant de ce point est apparue à la COMIGRAR RJ, mais a disparu lors de la II COMIGRAR nationale et nous ne savons pas le motif d'une telle omission, ce qui potentiellement peut avoir violé le règlement intérieur de la conférence. Nous voulons réitérer l'invisibilité de l'agenda TRANS dans la migration, en revendiquant la possibilité d'exclusion du deadname de la CRNM et du CPF pour les personnes trans, travesties et non-binaires migrantes".

Motion 9**Date:** 09/11/2024**Type:** Autres (Non spécifié)**Proposants:** 28 signatures**Destinataire(s):** Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique/Ministère Public Fédéral/Présidence de la République**Titre de la motion:** Motion de répudiation du discours xénophobe du Gouverneur de Roraima**Contenu de la motion:**

"Les personnes signataires viennent à la COMIGRAR pour répudier les déclarations du Gouverneur de l'État de Roraima, qui stimulent les préjugés et la xénophobie contre la communauté migrante vénézuélienne, quand il affirme que les migrants ne présentent pas de documents à leur entrée au Brésil par Pacaraima, attribuant aux migrants l'insécurité de l'État, pour laquelle il a demandé la création d'une prison exclusive pour les Vénézuéliens".

Motion 10**Date:** 09/11/2024**Type:** Soutien**Proposants:** 30 signatures**Destinataire(s):** En blanc**Titre de la motion:** Amnistie - Régularisation Migratoire Étendue**Contenu de la motion:**

"Demande d'une régularisation large et sans restriction compte tenu de la situation des migrants sans papiers n'ayant pas la possibilité de régularisation migratoire. Il est à noter que des processus similaires ont déjà été menés auparavant, sous le terme d'"Amnistie". Ce modèle est également adopté par d'autres pays comme moyen d'offrir aux immigrants déjà résidents sur le Territoire national un accès étendu aux services par le biais de la documentation."

Motion 11**Date:** 09/11/2024**Type:** Répudiation**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** Funai, Ministère des Peuples Indigènes, MPF, DPU, Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, 6ème Chambre de Coordination et Révision du Ministère Public Fédéral, Conseil National des Droits de l'Homme et Groupe de Travail Migrations, Apatridie et Refuge de la DPU**Titre de la motion:** Répudiation de la violence exercée par l'Opération Accueil contre la Communauté Indigène Yakena Ine (ancien refuge Pintolândia - Boa Vista - Roraima)**Contenu de la motion:**

"Nous, participants de la 2ème COMIGRAR, répudions la violence exercée par l'Opération Accueil contre la Communauté Indigène Yakena Ine (ancien Refuge Pintolândia) - située à Boa Vista - Roraima et composée d'indigènes Warao, réfugiés du Venezuela. Nous soulignons que, pour avoir résisté à une tentative d'expulsion arbitraire en mars 2022, ladite communauté a vu ses tentes, baraques, outils et fils de protection des murs retirés (l'exposant au soleil, à la pluie et aux processus de maladie et de mort). De plus, elle a cessé de recevoir de la nourriture, du matériel de nettoyage et d'hygiène ; elle n'a plus eu accès aux services publics concernant les droits sociaux et a même subi et continue de subir un blocage des dons externes. Parallèlement, elle fait face à un scénario de menace constante. Nous demandons la réparation immédiate des dommages causés ; le respect des formes propres d'organisation sociale ; la garantie des droits à l'alimentation, au logement adéquat, à l'assistance sociale, à la santé, à l'éducation, au travail, à la vie familiale et communautaire et à la consultation libre, préalable et informée, ainsi que l'action prioritaire de la Funai et du Ministère des Peuples Indigènes dans ce cas concret."

Motion 12**Date:** 09/11/2024**Type:** Soutien**Proposants:** 42 signatures**Destinataire(s):** Défenseur Public de l'Union**Titre de la motion:** Participation, entrée et prise de fonction des immigrants africains dans les concours publics**Contenu de la motion:**

"La proposition de participation, d'entrée et de prise de fonction pour les immigrants africains dans les services publics au Brésil est une initiative visant à réparer, d'une certaine manière, l'énorme dette historique que le Brésil a envers les Africains réduits en esclavage et leurs descendants. Pendant des siècles, nous avons servi de main-d'œuvre esclave et avons été le fondement d'une grande partie de l'économie et des structures sociales au Brésil.

Cependant, aujourd'hui encore, nous, leurs descendants, faisons face à des défis concernant l'inclusion, l'égalité, la discrimination raciale, ce qui se reflète dans l'accès aux opportunités et aux droits fondamentaux. Par conséquent, le contexte de marginalisation et d'exclusion vécu par les populations africaines au Brésil souligne l'importance des politiques publiques qui promeuvent la justice sociale et l'accès égalitaire aux services publics et autres domaines de la société.

Il est à noter que les personnes de nationalité portugaise, en raison du Traité d'Amitié, de Coopération et de Consultation entre le Brésil et le Portugal, n'ont pas besoin de passer par le processus de naturalisation pour accéder à divers droits et participer aux concours publics. Cette différence de traitement entre personnes d'origines historiques différentes. Cela dit, il est légitime de considérer la participation, l'entrée et la prise de fonction des immigrants africains dans les services publics au Brésil comme un moyen de faire face à l'héritage de l'esclavage et aux inégalités qu'il continue de générer."

Motion 13**Date:** 09/11/2024**Type:** Répudiation**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** MPF, DPU, MJSP, MPI, MDS, Cabinet Civil de la Présidence de la République, Funai, Ministère de la Défense, Police Fédérale, OIM, UNHCR et autres institutions qui composent l'Opération Accueil.**Titre de la motion:** Répudiation de l'expulsion pratiquée par l'Opération Accueil contre la Communauté Indigène Janokoida (Pacaraima - Roraima)**Contenu de la motion:**

"Nous, participants de la 2ème COMIGRAR, répudions l'expulsion pratiquée par l'Opération Accueil contre la Communauté Indigène Janokoida, située à Pacaraima - Roraima et composée d'indigènes Warao, Taurepan, Kariña, Wayu et Eñepa, réfugiés du Venezuela, ainsi que toute forme de violence et de violation des droits humains des populations réfugiées, migrantes et apatrides et des droits des peuples indigènes. Nous demandons la garantie du droit à un logement adéquat à Pacaraima - Roraima."

Motion 14**Date:** 09/11/2024**Type:** Soutien**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** Funai, MPI, 6ème Chambre et Révision du MPF, Groupe de Travail sur la Migration, le Refuge et l'Apatridie de la DPU et Cabinet Civil de la Présidence de la République.**Titre de la motion:** Priorisation de l'assistance aux communautés indigènes réfugiées et migrantes par la Funai et le MPI**Contenu de la motion:**

"Nous demandons que la Fondation Nationale des Peuples Indigènes (Funai) et le Ministère des Peuples Indigènes (MPI) priorisent l'assistance aux communautés indigènes réfugiées et migrantes présentes dans le pays - contribuant directement aux articulations nécessaires pour l'accès de ces communautés aux droits à l'alimentation ; au logement adéquat ; à l'assistance sociale ; à la santé ; à la sécurité sociale ; à la consultation libre, préalable et informée ; à la vie familiale et communautaire ; à la promotion des moyens de subsistance et à la justice.

Nous demandons également, spécifiquement, que le Groupe de Travail institué par la Funai en 2024 pour réfléchir à son action sur les thèmes décrits ici inclue, dans sa composition, la participation de représentants indigènes des ethnies réfugiées et migrantes présentes dans le pays et procède à la révision du plan d'action actuel à partir de processus de consultation de ces peuples."

Motion 15**Date:** 09/11/2024**Type:** Répudiation**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** En blanc**Titre de la motion:** Le crime de la société minière Braskem et l'Omission/Négligence des autorités constituées**Contenu de la motion:**

"En cours dans la capitale d'Alagoas, le plus grand crime environnemental en zone urbaine au monde a gagné une répercussion nationale et internationale en raison du désastre que vit une partie de Maceió, résultant de l'exploitation de la pétrochimie Braskem depuis les années 70 dans la ville avec l'extraction de sel gemme.

Le crime affecte directement une zone de 60 000 personnes dans les quartiers de Pinheiro, Mutange, Bebedouro, Bom Parto et une partie de Farol, et indirectement toute la ville, vivant depuis cinq ans les complexités du résultat de l'exploitation minière sur le Territoire, avec la persistance de l'omission des Pouvoirs Publics qui matérialisent le crime affectant environ 20% de la ville dans divers aspects : éducation, santé, sécurité, mobilité urbaine.

Pour souligner quelques points : 40 écoles effondrées ; un cimetière, 12 temples religieux, en plus de tout le réseau de commerce/industries/services. Et le pire, il y a déjà 16 suicides, le dernier datant d'il y a 10 jours (Mme Pureza, qui a empoisonné son chat, sa fille handicapée puis s'est suicidée) en raison de l'isolement vécu dans les communautés des Flexais où les autorités ont insisté pour les laisser comme dans une 'bande de Gaza'. C'est pourquoi je viens solliciter votre soutien pour vous joindre à nous et aux déplacés en raison de ce terrible crime."

Motion 16**Date:** 09/11/2024**Type:** Soutien**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** Présidence de la République**Titre de la motion:** Garantir la Réunification Familiale aux Migrants Haïtiens**Contenu de la motion:**

"Considérant la garantie de réunification familiale assurée par l'art. 37 de la Loi Fédérale 13.445 ;

- Considérant la relation de proximité établie entre le Brésil et Haïti avec la Mission de Paix dans ce pays ;
- Considérant le grand nombre d'immigrants haïtiens qui sont détenteurs de ce droit ;
- Considérant l'expertise des Forces Armées dans les processus de rapatriement des Brésiliens de l'étranger et des zones de conflit ;
- Considérant la capacité d'interlocution et la reconnaissance de la diplomatie brésilienne dans le traitement des questions conflictuelles et dans la garantie des droits;

Nous revendiquons que le gouvernement brésilien crée immédiatement un programme, avec l'opération des Forces Armées pour garantir aux familles haïtiennes le droit consacré et l'institut juridique de la RÉUNIFICATION FAMILIALE et opérer des vols humanitaires pour assurer l'entrée des Haïtiens au Brésil."

Motion 17**Date:** 09/11/2024**Type:** Répudiation**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** CONARE - Ministère des Relations Extérieures et Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique**Titre de la motion:** Transparence des processus et possibilité de suivi des demandes de visas humanitaires et de réunification familiale**Contenu de la motion:**

"Nous, signataires, répudions le manque de transparence des étapes et l'absence de délai pour l'émission des visas d'accueil humanitaire et de réunification familiale.

Nous sollicitons par cette motion, la clarté des processus et des étapes accomplies avec une plateforme permettant de suivre pas à pas, les institutions responsables des procédures, avec les observations des documents manquants ou des processus complémentaires comme la traduction et les dates établies pour la conclusion du processus.

Qu'il y ait la possibilité de consulter le statut et les délais. Et formation immédiate d'un GT d'investigation avec la DPU, OAB et les Ministères des Droits Humains, des Femmes et autres institutions chargées avec la participation des organisations de la Société Civile, formés par des immigrants." CopyRetryClaude can make mistakes. Please double-check responses.

Motion 18**Date:** 09/11/2024**Type:** Recommandation**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** Conseil National de Justice (CNJ)**Titre de la motion:** Demander au CNJ d'inclure l'obligation pour les Tribunaux de promouvoir la formation des magistrats sur les thèmes liés aux migrants, réfugiés et apatrides**Contenu de la motion:**

"Le CNJ, par la Résolution 492/2023, a institué l'adoption du jugement dans une Perspective de genre et a établi l'obligation de formation des magistrats, liée aux Droits Humains, au genre, à la race et à l'ethnie, dans une perspective intersectionnelle. Cette motion vise à ce que la II COMIGRAR dépose une REQUÊTE au CNJ pour qu'il inclue dans la formation obligatoire des magistrats l'accent sur les droits humains des personnes migrantes, réfugiées et apatrides. Aussi que les Tribunaux créent des mécanismes pour prioriser le traitement des procès où sont discutés les droits de ces populations, considérant leur condition spéciale de vulnérabilité sociale."

Motion 19**Date:** 09/11/2024**Type:** Répudiation**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** Coordination du Comigrar National et Ministère de la Justice**Titre de la motion:** Violation des droits de la Population Warao par l'organisation du COMIGRAR (Absence d'interprète ; sans mécanismes pour permettre l'inclusion et la participation du Cacique-délégué pour Bahia dans le GT et les débats)**Contenu de la motion:**

"Compte tenu des obstacles rencontrés par le Cacique Warao (BA), depuis le moment initial de sa participation en tant que délégué élu pour représenter et intégrer la délégation de Bahia à la COMIGRAR/2024.

La première situation qui a donné lieu à la présente motion provient du transfert de la ville de Feira de Santana/BA à Salvador/BA, car il n'y a pas eu de dialogue pour l'accompagnement de l'intérieur à la capitale, ainsi que l'absence d'agents publics lors du déplacement jusqu'à l'aéroport et son acheminement par des agents publics jusqu'à la porte d'embarquement.

Concernant le soutien financier mis à disposition des délégués, les informations n'étaient pas claires, ce n'est que le 08/11/2024 qu'un e-mail a été reçu avec l'avis de dépôt sur le compte épargne, sans confirmation jusqu'à présent.

Tant à l'ouverture que lors du déroulement de l'événement, il n'y a pas eu de mise à disposition intégrale d'interprètes de langue Warao, entraînant même la suspension des Négociations dans le GT 'gouvernance et participation sociale', en raison du manque de communication juste et sûre avec le Cacique."

Motion 20**Date:** 09/11/2024**Type:** Autres (Non spécifié)**Proposants:** 38 signatures**Destinataire(s):** Commission organisatrice de la 2ème COMIGRAR**Titre de la motion:** Répudiation du changement de proposition dans le GT07**Contenu de la motion:**

"Répudiation de la modification substantielle de la proposition CN_E4_T1_S1_P1 dont l'amendement additif a modifié son contenu, violant l'art. 15 du Règlement Intérieur de cette Conférence. Il s'agissait, dans ce cas, outre la création du Secrétariat National de Migration, Refuge et Apatridie, du rattachement du Conseil National qui fait l'objet d'une autre proposition. Ainsi, nous considérons que la nouvelle rédaction n'était pas complémentaire mais structurelle à la proposition."

Motion 21**Date:** 09/11/2024**Type:** Soutien**Proposants:** 29 signatures**Destinataire(s):** Ministère de l'Éducation/Présidence de la République**Titre de la motion:** Soutien à la création de l'Université Fédérale Afrique-Brésil**Contenu de la motion:**

"Les relations entre le Brésil et les pays africains au XXI^e siècle, en particulier sous les gouvernements de Luís Inácio Lula da Silva (2002-2010) et Dilma Rousseff, reflètent des avancées importantes pour intégrer la relation avec l'Afrique en termes historiques et culturels dans le domaine éducatif. Ces actions sont liées aux demandes et propositions que les mouvements sociaux (en particulier les mouvements noirs) revendiquaient depuis des décennies. C'est dans ce contexte qu'est née l'Université d'intégration de la Lusophonie Afro-brésilienne, débutant ses activités en 2010 au Ceará, et 2014 en Bahia.

À Bahia, le Campus dos Malês mène depuis 10 ans des activités d'enseignement, de recherche et d'extension en présentiel et à distance, de licence et post-graduation. Environ 30% des étudiants sont originaires des PALOP et du Timor Oriental. L'expérience accumulée au fil des ans montre une opportunité d'élargir la coopération multilatérale par l'éducation, avec la perspective de partenariat avec des pays africains hors CPLP et afro-diasporiques.

C'est pourquoi, transformer le Campus dos Malês en Université Fédérale Afrique-Brésil est l'opportunité de créer, avec l'UNILAB et l'UNILA, une triade d'universités internationales engagées dans le développement du Sud global et avec des transitions migratoires qui contribuent au développement régional à travers la formation de cadres via l'enseignement supérieur ancré dans le principe de solidarité entre les peuples. La création de l'Université Fédérale Afrique-Brésil, à Bahia, est une mesure de réparation historique et de coopération Sud-Sud urgente !"

Motion 22**Date:** 09/11/2024**Type:** Répudiation**Proposants:** 37 signatures**Destinataire(s):** M. le Président de la République et M. le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique**Titre de la motion:** Répudiation de la restriction des demandes d'asile dans les aéroports internationaux**Contenu de la motion:**

"Nous réitérons la position que la Note Technique n° 18/2024/GAB-Demig/SENAJUS/MJ est inconstitutionnelle, illégale et non conventionnelle. Non seulement l'instrument est inadéquat du point de vue de la hiérarchie des normes, mais son contenu met en danger des personnes qui pourraient potentiellement avoir besoin de protection internationale et être reconnues comme réfugiées et aggrave le racisme institutionnel pratiqué contre les migrants venant de pays africains et asiatiques.

Nous reconnaissons la nécessité de discuter largement de la situation des aéroports internationaux et de trouver des solutions pour combattre les crimes de trafic de migrants et de traite des personnes. Cependant, cela doit être fait de manière transparente. Par conséquent, nous appelons le MJSP à : I) suspendre immédiatement les effets de la Note Technique qui empêche l'entrée des passagers sans visa et, par conséquent, sans demande d'asile ; II) Ne plus publier de documents qui enfreignent le droit de non-refoulement, l'accès immédiat à la procédure de demande d'asile et la non-discrimination ; III) s'abstenir de publier tout acte normatif qui empêche, restreint ou limite l'accès des personnes originaires de pays où il existe une instabilité institutionnelle publique et notoire, une violation grave et généralisée des droits humains ou une catastrophe climatique."

Motion 23**Date:** 09/11/2024**Type:** Répudiation**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** Commission Organisatrice 2ème COMIGRAR**Titre de la motion:** Répudiation de l'organisation de la 2ème COMIGRAR**Contenu de la motion:**

"Nous, délégués et représentants de diverses entités et collectifs qui composent cette conférence, manifestons notre indignation et mécontentement concernant la conduite de la II COMIGRAR. Nous sommes venus dans cet espace au nom d'un processus démocratique et participatif, dans le but de contribuer à la construction collective de propositions et de recommandations qui reflètent, de fait, les voix et les besoins des communautés que nous représentons. Cependant, divers aspects de l'organisation ont, malheureusement, frustré ces objectifs. Parmi les points principaux, nous soulignons:

1. Systématisation des Cahiers de Propositions avec biais dans la Systématisation: nous observons que les textes inclus dans les cahiers de propositions ont été présentés de manière biaisée, reflétant principalement les visions de ceux qui les ont systématisés, sans respecter la diversité des opinions exprimées dans les plénières et les groupes de travail des conférences d'État et libres. Cette situation compromet la pluralité des débats et délégitime les contributions des délégations. De plus, l'isolement des délégués en petits groupes fragmente les discussions, rendant encore plus difficile l'articulation de propositions communes et le renforcement des idées. Nous notons également que l'équipe responsable de la systématisation des propositions a eu l'indépendance pour élaborer le texte décrit dans le cahier. Les délégués, pendant les mini-plénières, n'ont pas pu contribuer avec des ajustements qui reflètent la vision des personnes qu'ils représentaient, rendant le processus centralisé et éloigné de ce qui a été discuté à la Base.
 2. Temps insuffisant et contrôle rigide du débat: le temps destiné aux discussions dans les groupes de travail (GT) a été insuffisant, empêchant un débat approprié et constructif sur des thèmes essentiels. Ce contrôle rigide déterminé par le peu de temps, imposé depuis le début des activités, semble intentionnellement articulé pour étouffer le dialogue, limitant la confrontation d'idées et, par conséquent, la construction collective. Ces restrictions auraient pu être évitées avec la planification d'une période présentielle plus longue pour la II COMIGRAR, plus longue pour les débats, incluant des activités les jours précédents. Ainsi, on garantirait un processus véritablement démocratique et participatif.
 3. Absence de représentants et désarticulation des délégations: nous observons également que le manque de représentants distribués de façon équilibrée dans chaque GT selon les délégations par État compromet la capacité de chaque région et collectif de se faire entendre de manière significative. Dans certains cas, il y a eu concentration de délégués d'un même État dans un seul GT, tandis que d'autres ont une absence de cette représentation, comme dans le cas des délégués de Bahia, qui n'a pas eu de représentants dans tous les GT et deux représentants dans un même mini GT. Cela affaiblit la représentativité et limite la défense des propositions apportées des bases. Nous considérons cette situation comme une stratégie délibérée de désarticuler les délégations et d'affaiblir la force de leurs représentations.
- Compte tenu de tous ces points, nous enregistrons cette motion de répudiation formellement auprès de la coordination de la II COMIGRAR pour que ces vices soient corrigés pour les futures éditions de la Conférence Nationale sur la Migration, le Refuge et l'Apatridie."

Motion 24

Date: 09/11/2024

Type: Défense de création de catégorie de réfugié

Proposants: 27 signatures

Destinataire(s): UNHCR, ONU et gouvernement du Brésil

Titre de la motion: Créer la catégorie de Réfugié(e) Économique

Contenu de la motion:

"Les réfugié(e)s économiques sont les individus forcés de quitter leurs pays d'origine en raison de conditions économiques graves, d'insécurité alimentaire et de chômage extrême.

258 millions de personnes font face à une insécurité alimentaire aiguë selon le rapport global sur les crises alimentaires de l'ONU (2023).

Les données de la Banque Mondiale (2023) indiquent que la pauvreté extrême affecte 736 millions de personnes dans le monde.

Base documentaire de soutien :

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)
- Convention relative au Statut des Réfugiés (1951)
- Protocole (1967)
- Plan des Droits de l'Homme de Vienne (1993) et principalement la Déclaration de Carthagène (1984) en particulier dans sa Troisième Conclusion."

Motion 25

Date: 09/11/2024

Type: Défense de création de catégorie de réfugié

Proposants: 26 signatures

Destinataire(s): UNHCR, ONU et gouvernement du Brésil

Titre de la motion: Créer la catégorie de Réfugié(e) Environnemental(e)

Contenu de la motion:

"Les réfugié(e)s environnementaux sont les individus déplacés en raison de catastrophes environnementales (ex : inondations, sécheresses extrêmes, élévation du niveau de la mer, etc.) et de changements climatiques irréversibles qui menacent la vie et les moyens de subsistance.

Selon la Banque Mondiale, les changements climatiques pourront déplacer jusqu'à 216 millions de personnes d'ici 2050. Le Centre de Surveillance des Déplacements Internes (IDMC) a rapporté plus de 30 millions de déplacés par des catastrophes climatiques en 2022.

Base documentaire de soutien :

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)
- Convention relative au Statut des Réfugiés (1951)
- Protocole (1967)
- Plan des Droits de l'Homme de Vienne (1993) et principalement la Déclaration de Carthagène (1984) en particulier dans sa Troisième Conclusion."

Motion 26

Date: 09/11/2024

Type: Non spécifié

Proposants: 26 signatures

Destinataire(s): Comité organisateur de la 2ème COMIGRAR, Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, Conseil National de la Justice, Département de la Migration, Agence de l'ONU pour les Réfugiés, Organisation Internationale pour les Migrations.

Titre de la motion: Accélérer le processus de réunification familiale

Contenu de la motion:

"Motion résumée : Accélérer le processus de Réunification Familiale des Réfugiés

Problème : Les réfugiés avec l'approbation du CONARE font face à des retards excessifs pour réunir leurs familles au Brésil.

Solution proposée :

- Prioriser les cas : traiter plus rapidement les demandes de réunification familiale de ceux qui ont déjà l'approbation du CONARE.
- Simplifier la bureaucratie : Réduire la quantité de documents et d'étapes nécessaires pour conclure le processus.
- Améliorer la communication : Informer les réfugiés sur l'avancement des processus de façon claire et régulière.
- Coopérer avec d'autres pays : Travailler avec d'autres pays pour accélérer l'émission de visas pour les familles des réfugiés.

Objectif : Accélérer la réunification familiale des réfugiés pour réduire la souffrance et faciliter leur intégration au Brésil.

- Justification : Le cas de Mohammed-Hedeyat, qui attend depuis un an la réunion avec sa famille, démontre l'urgence de la situation.
- En résumé : cette motion demande que le gouvernement brésilien prenne des mesures concrètes pour accélérer le processus de réunification familiale des réfugiés qui ont déjà été approuvés par le CONARE."

Motion 27

Date: 09/11/2024

Type: Répudiation

Proposants: 32 signatures

Destinataire(s): En blanc

Accès des migrants, réfugiés et apatrides aux carrières publiques des Universités et Instituts Fédéraux

Contenu de la motion:

"Selon le §3° de l'art. 5° de la loi 8.112 du 11 décembre 1990, les universités et institutions de recherche scientifique et technologique fédérales peuvent pourvoir leurs postes avec des professeurs, techniciens et scientifiques étrangers. De plus, selon la loi sur la migration 13.445 du 24 mai 2017, l'accès égalitaire et libre aux biens publics, à l'éducation et au travail est garanti aux migrants.

Les universités et les Instituts Fédéraux ont la prérogative de respecter la loi sur la migration et de garantir l'accès égalitaire aux postes publics, cependant peu d'institutions prévoient cette possibilité dans leurs avis de concours public. Cela retire même la possibilité d'embaucher leurs propres anciens élèves.

De nombreux migrants étudient dans les institutions publiques brésiliennes mais se voient refuser l'accès aux postes publics, et ne réussissent que par la voie judiciaire ou ne voient même pas un poste public comme une possibilité de travail digne.

Il est nécessaire que le MEC ait des directives claires et oriente les organismes qui lui sont liés à respecter ce qui est déjà prévu dans les lois."

Motion 28**Date:** 09/11/2024**Type:** Autre (Non spécifié)**Proposants:** 32 signatures**Destinataire(s):** Association des Haïtiens au Brésil (AHB)**Titre de la motion:** Création d'un arrêté pour la création d'une force d'intervention d'Accueil Humanitaire par le gouvernement brésilien, priorisant les processus de réunification familiale**Contenu de la motion:**

"Créer un arrêté qui institue une force d'intervention du Gouvernement fédéral d'accueil humanitaire qui finance et opérationnalise l'accueil des migrants, réfugiés et apatrides, en priorisant les processus de réunification familiale, des pays en situation de graves violations des droits humains, de conflits armés ou en état de perte évidente de contrôle des autorités locales."

Motion 29**Date:** 09/11/2024**Type:** Approbation**Proposants:** 25 signatures**Destinataire(s):** Présidence de la Chambre des Députés**Titre de la motion:** Pour l'approbation du PDL 405/2022**Contenu de la motion:**

"Nous présentons cette motion requérant l'approbation, en séance plénière de la Chambre des Députés, du projet de décret législatif (PDL) n° 405/2022, qui approuve le texte de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles et est le fruit de l'approbation de l'adhésion du Brésil à cette convention par la Commission Spéciale désignée pour émettre un avis sur le Message 696/2010 du Pouvoir Exécutif. C'est la seule des 9 conventions internationales fondamentales sur les droits humains de l'ONU qui n'a pas été ratifiée par le Brésil.

Le PDL 405/2022 est prêt à être mis à l'ordre du jour de la séance plénière de la Chambre des Députés depuis le 15/12/22 et représentera une avancée importante dans la protection des travailleurs migrants et leurs familles, thème très débattu lors de la II COMIGRAR."

Motion 30**Date:** 09/11/2024**Type:** Répudiation**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique et Ministère des Relations Extérieures**Titre de la motion:** Droit à la réunification familiale dans la pratique et flexibilisation documentaire**Contenu de la motion:**

"Nous, signataires de cette motion, manifestons notre répudiation contre la lenteur, le manque de transparence et la non-attribution arbitraire de visas de réunification familiale pour les réfugiés et les personnes déplacées de force par les guerres et persécutions. C'est un droit garanti par la Loi sur la Migration (Loi n° 13.445/2017) et la Loi sur les Réfugiés (Loi n° 9.474/97) qui se fondent sur les principes de dignité, protection et respect des droits humains. La documentation extensive ne tient pas compte des scénarios politiques de ces réfugiés qui ne peuvent pas demander ces documents dans leurs pays d'origine pour des raisons politiques, en plus de la complexité des documents exigés.

Cette motion sollicite un flux transparent et une flexibilisation des critères documentaires selon les particularités de chaque communauté, en plus de l'attribution effective et de fait des visas qui n'ont pas lieu comme de droit. Et un processus qui ait une prévision de conclusion ou qui expose le pourquoi des refus ou où les processus sont bloqués. Prendre en compte les persécutions ethniques, politiques, religieuses, de genre ou d'identité sexuelle et l'adaptation nécessaire à chaque communauté reconnue avec droit d'asile comme dans le cas des Afghans, Haïtiens, Vénézuéliens et autres groupes persécutés politiques et déplacés forcés."

Motion 31**Date:** 09/11/2024**Type:** Soutien**Proposants:** 25 signatures**Destinataire(s):** Gouvernement du Brésil**Titre de la motion:** Motion Warao sur la communauté de Fortaleza Enno José Arzolay Cardona ateoño de José Baez (interprète)**Contenu de la motion:**

"Au nom des familles indigènes Warao.

Pour les 90 chefs de famille, avec 145 enfants qui vivent dans la rue à Fortaleza, depuis 2019. Nous demandons au Gouvernement Brésilien des conditions dignes de Travail et de logement ; que nos enfants aient accès à l'école et à l'éducation ; que nous ayons accès à une alimentation nutritive et à l'eau potable, le minimum pour survivre dignement."

Motion 32**Date:** 09/11/2024**Type:** Dénonciation**Proposants:** 26 signatures**Destinataire(s):** Non spécifié**Titre de la motion:** Santé Warao à Belém**Contenu de la motion:**

"Aux participants de la COMIGRAR

Aux autorités présentes

À nos parents indigènes

Belém do Pará, 07/11/2024

Nous, du Conseil Warao Ojiduna, organisation représentative du peuple Warao dans la région Métropolitaine de Belém, écrivons cette lettre pour dénoncer un grave manque de soins de santé pour notre peuple Warao dans la ville de Belém do Pará. Très probablement d'autres Warao dans d'autres états souffrent du manque d'attention à la santé, c'est pourquoi nous croyons qu'il est important de souligner certains points et de chercher des solutions durables et effectives pour que les Warao ne meurent plus de maladies curables.

Nous sommes environ 800 Warao dans la Région Métropolitaine de Belém, entre les années 2023 et 2024, plus de 12 de nos compagnons Warao sont morts de maladies curables qui auraient pu être traitées si elles avaient été diagnostiquées et suivies à temps, parmi eux la moitié sont des enfants. En moins de 2 semaines, à Belém, nous avons assisté à la mort de 2 parents Warao et à l'hospitalisation d'un enfant dans un état très grave. Les deux décès et l'aggravation du cas de l'enfant auraient pu être évités si les soins de santé étaient adaptés à nos réalités et différences. Les morts auraient pu être évitées si nous ne souffrions pas de préjugés, de racisme et de xénophobie. Mais non, après plus de 7 ans de vie dans la ville de Belém, nous mourons encore de malnutrition et de maladies infectieuses traitables.

En 2022, nous avons déjà exigé le dépistage des maladies infectieuses et le suivi des traitements par des professionnels compétents. Malgré les promesses de la mairie, il n'y a eu aucune action concrète dans les communautés Warao, nous restons abandonnés et mourons dans les UPA et les hôpitaux de maladies traitables.

Depuis la création du Conseil Warao Ojiduna, nous exigeons l'accès à une santé différenciée pour le peuple Warao, à travers l'embauche de médiateurs culturels ou d'agents indigènes warao de santé et la valorisation de nos guérisseurs, mais aucune suite n'a été donnée. Il semble que le gouvernement brésilien, l'état du Pará et la mairie de Belém préfèrent nous laisser mourir au lieu de mettre en pratique des solutions simples pour éviter plus de morts d'indigènes Warao.

Une de nos compagnes Warao, élue comme déléguée de la COMIGRAR, n'est pas parmi nous aujourd'hui car elle prend soin de sa santé et de sa communauté, si les organes compétents avaient fait leur travail et tenu leurs promesses, elle serait parmi nous, participant à cet événement et représentant notre peuple Warao, mais non, elle lutte pour sa vie et celle de sa famille.

Nous sommes ici à la COMIGRAR pour choisir des propositions qui vont améliorer nos vies en tant qu'indigènes migrants, réfugiés et apatrides, mais nous ne pouvons pas ne pas dénoncer des cas comme ceux-ci. Nous sommes venus au Brésil pour tisser des espoirs d'amélioration de nos vies, pour que nos enfants et petits-enfants aient un avenir digne, en valorisant leur culture et identité Warao. Et nous allons lutter jusqu'au bout pour exiger le respect et la dignité, même si nous devons en venir à l'affrontement avec les institutions qui nous laissent mourir dans l'oubli.

Arrêtez de nous tuer!

Nous exigeons un accès à la santé digne et différencié pour le peuple Warao !

Conseil Warao Ojiduna"

Conclusion

La réalisation de la 2ème COMIGRAR représente un jalon fondamental dans la construction des politiques publiques sur les migrations, l'asile et l'apatridie au Brésil. L'événement a non seulement consolidé un espace de dialogue entre l'État et la société civile, mais a également mis en évidence la maturation du débat public sur le sujet, comme en témoignent les discussions menées et la diversité et la représentativité des participants. La conférence s'est distinguée comme un moment historique de participation sociale effective des migrants, réfugiés et apatrides dans l'élaboration des politiques qui les affectent directement.

Les résultats obtenus à travers les 60 propositions priorisées et 34 motions approuvées reflètent un travail minutieux qui a débuté lors de l'étape préparatoire et a culminé dans les intenses débats de la conférence. Le Cahier Final de la 2ème COMIGRAR présente, dans ce sens, un matériel exhaustif et intersectoriel, qui couvre les thèmes les plus divers affectant la vie des personnes migrantes, réfugiées et apatrides dans le pays.

Il est particulièrement significatif que la 2ème COMIGRAR se déroule à un moment stratégique, où le gouvernement fédéral travaille à l'élaboration de la Politique Nationale des Migrations, du Refuge et de l'Apatridie. Les contributions consolidées pendant la conférence fourniront des éléments à cet instrument normatif, ainsi qu'au futur Plan National des Migrations, du Refuge et de l'Apatridie. Cette synchronicité entre les processus participatifs et l'élaboration de cadres normatifs démontre l'engagement du gouvernement du Président Lula dans l'élaboration de politiques publiques portées par leurs destinataires. Face à la transversalité de la question migratoire, le suivi des propositions priorisées nécessitera un effort coordonné de différents organes, en articulation constante avec la société civile.

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique remercie la participation et la contribution de toutes les personnes présentes, en particulier celles migrantes, réfugiées et apatrides, ainsi que des organisations et institutions qui ont consacré leur temps et leur effort au succès de cet événement. Le Ministère réaffirme son engagement envers la systématisation, l'organisation et la publicisation des propositions priorisées, reconnaissant en elles l'expression légitime des personnes migrantes, réfugiées et apatrides au Brésil. Les expériences et les apprentissages de cette édition enrichiront les processus participatifs futurs et consolident le Brésil comme référence régionale dans le développement de politiques de migrations, d'asile et d'apatridie ancrées dans la participation sociale et le respect des droits humains.



SOUTIEN:



RÉALISATION:

